

00959

Comité Permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CILSS

Mission Allemande
d'appui au CILSS
MA - CILSS



En collaboration avec UNSO

Mamadou MAMANE : Consultant

Sylvestre B. OUEDRAOGO : Consultant

Avril 1997

AVANT PROPOS

Cette étude a été réalisée avec le concours de MM :

Ide BANA : Conseiller Technique en Gestion des Ressources Naturelles.

Mounkaïla GOUMANDAKOYE : Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO)

Werner PETUELLI : Chef de projet de la Mission Allemande d'Appui au CILSS.

Grâce à leur contribution et conseils techniques, l'étude a pris corps et a été réalisée.

Notre souhait est qu'elle serve effectivement à mieux appréhender les grands défis du Sahel au 21^e siècle qui interpellent les populations sahéliennes.

SOMMAIRE

	Page
AVANT PROPOS	1
SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
I- LE MILIEU NATUREL	5
1. 1- CLIMAT	5
1.2- RESSOURCES NATURELLES : ETAT ET UTILISATION	6
1.2.1 - Les terres	6
1.2.1 - 1 - Les terres agricoles et pastorales	6
1.2.1 - 2 - Les terres forestières	7
1.2.2 - Les eaux	9
1.2.3 - LA Végétation	9
1.2.4 - La Faune et Les ressources halieutiques	11
II - LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE	13
2.1 - SITUATION SOCIO-POLITIQUE	13
2.2 - POPULATION SAHELIERNE	14
2.3 - SITUATION ECONOMIQUE	16
2.3.1 - Les indicateurs économiques et financiers	17
2.3.2 - Les tendances sectorielles	17
2.3.3 - Les performances économiques	18
2.4 - CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET TENDANCES	19
2.4.1 - L'agriculture	19
2.4.1 - 1 - Les cultures céréalières	20
2.4.1 - 2 - Les cultures d'exportation	24
2.4.2 - L'élevage	25
2.4.3 - La pêche et chasse	28
2.4.4 - La foresterie	29
2.4.5 - Les forêts et problèmes de l'énergie domestique	30
2.5 - LES PRINCIPALES TENDANCES ET DE L'EVOLUTION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES AU SAHEL	32
III - LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES DE GRN/ LCD AU SAHEL	35

3.1 - STRATEGIE REGIONALE DE NOUAKCHOTT (SRN)	36
3.1.1 - La présentation de la stratégie et de son évolution	36
3.1.2 - La traduction de la stratégie au plan national et sous-régional	40
3.1.2 - 1 - Au plan national	40
3.1.2 - 2 - Au plan sous- régional	40
3.1.3 - La mise en oeuvre de la stratégie de Nouakchott: Acquis et contraintes	41
3.1.3 - 1 - les acquis	41
3.1.3 - 2 - Les contraintes et faiblesses	42
3.2 - INITIATIVES INTERNATIONALES	42
IV - LA GRN/LCD: ESPOIRS ET OPPORTUNITES	44
4.1 - AGENDA 21	44
4.2 - CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	45
4.2.1 - La présentation	45
4.2.2 - L'Etat de mise en oeuvre	46
4.2.2 - 1 - Au niveau national:	46
4.2.2 - 2 - Au niveau sous-régional	46
4.2.2 - 3 - Les mesures immédiates à prendre pour faire avancer la mise en oeuvre	47
V - LES DEFIS DE LA GRN/LCD	49
LES SOUS DEFIS DE LA GRN/LCD PROPOSITION ET ORIENTATIONS	50
VII- RECOMMANDATIONS	52
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	55
ANNEXES	57
TERMES DE REFERENCE	58
BIBLIOGRAPHIE	60

INTRODUCTION

La présente étude se veut une contribution aux débats nourris que mènent présentement les sahéliens sur leur avenir dans le cadre du processus connu sous le vocable Sahel au 21^e siècle.

Avec les économies des pays sahéliens reposant sur l'agriculture et l'élevage, eux-mêmes basés sur les ressources naturelles, il a paru judicieux de porter un éclairage sur l'état de ces ressources, leurs tendances évolutives en fonction des utilisations, et des politiques élaborées pour organiser leur gestion.

Il convient d'ores et déjà de préciser les limites d'une telle étude réalisée sur une base documentaire quand on connaît le caractère obsolète et la faible fiabilité des données statistiques sahéliennes surtout celles relatives aux ressources naturelles.

Nonobstant ces difficultés, nous avons tenu à les utiliser, à les analyser afin que déjà l'on se rende compte que les bases solides d'un Sahel au 21^e siècle ne pourront être jetées que sur des données fiables sur les ressources naturelles.

Les défis mis en lumière par la présente étude devrait nous interroger à nous pencher objectivement sur la configuration probable d'un Sahel de demain et à saisir les opportunités qui s'offrent à nous. La Convention Internationale de lutte contre la désertification ouvre de nouvelles allées de coopération. Elle offre une opportunité d'engager le Sahel dans un processus véritable de développement durable, bâti sur les capacités propres, les besoins et les priorités des pays.

I- LE MILIEU NATUREL

1.1- CLIMAT

Les séries pluviométriques indiquent qu'à partir de 1968, ce jusqu'en 1985/86, la région sahélienne a connu une longue période sèche, caractérisée par une diminution générale des pluies, leur irrégularité dans le temps et l'espace avec quelques séquences d'années relativement pluvieuses.

Après la sécheresse de 1984/85 cependant, la décennie 1984/85 - 1994/1995 a été caractérisée par une situation relativement meilleure, quoique globalement peu satisfaisante par rapport aux hauteurs des pluies enregistrées au cours des années 1950-1960.

L'aridité est une caractéristique essentielle et constante dans les pays du Sahel.

Tableau 1: Répartition par superficie (S) et populations (P) en pourcentage des zones hyper arides, semi arides, sub humides et humides du Sahel

Pays	Hyper aride		Aride		Semi aride		Sub-humide		Humide	
	%S	%P	%S	%P	%S	%P	%S	%P	%S	%P
Burkina	0	0	5	2	69	77	26	21	0	0
Gambie	0		0		33	18	67	82	0	0
Guinée B.	0		0		0		50	44	50	56
Mali	46	2	25	16	21	62	8	20	0	0
Mauritanie	70	27	28	60	3	12	0	0	0	0
Niger	53	2	41	56	6	42	0		0	0
Sénégal	0	0	14	75	59	9	27	16	0	0
Tchad	37	2	26	18	22	35	4	29	0	0

Source : UNSO - 1997

Les zones les plus exposées aux fluctuations climatiques et aux effets de l'aridité se situent entre les isohyètes 100 et 600 mm. Ces zones structurellement exposées aux sécheresses, représentent 84% de surface de l'ensemble des pays du CILSS⁽⁶⁾

⁽⁶⁾ numéro de référence bibliographique.

Mais sans être absents, les risques climatiques ne sont pas dominants dans le reste du Sahel, par rapport aux nombreux problèmes de dégradation de l'environnement qui s'y posent.

Tableau 2: Parts de l'espace et des populations selon les tranches pluviométriques

Pluviométrie	Part espace	Part Population
100 à 600 mm	84%	48%
900 à 800 mm	6%	21%
800 à plus	10%	31%

Source : Club du Sahel Septembre 1996

D'une façon générale, l'impact de l'aridité et notamment celui des sécheresses sporadiques est considérable, tant sur l'économie que sur l'environnement et la vie des populations du Sahel.

1.2- RESSOURCES NATURELLES : ETAT ET UTILISATION

1.2.1 - LES TERRES

Sur une superficie de 5 348 000 km², 18% des terres sahariennes sont agricoles 25%, sont pastorales et 7,5% forestières

1.2.1 - 1 - *Les terres agricoles et pastorales*

Tableau 3: Répartition des terres au Sahel

Pays	Superficie Totale (1000 ha)	Surface agricole utile (SAU) (1000 ha)	Surface cultivée (1000 ha)	Surface irrigable (1000 ha)	Surface irriguée (1000 ha)	Pâturage (1000 ha)
Burkina	27 400	8 900	3 500	160	21	6 000
Cap Vert	400	42	42	3	3	25
Gambie	1 000	590	180	95	24	190
Guinée B.	3 600	1 260	163	305	29	1 080
Mali	124 000	26 770	3 730	2 000	293	30 000
Mauritanie	103 600	-	228	137	34	39 250
Niger	126 700	15 000	7 500	270	77	10 440
Sénégal	19 700	3 800	2 400	400	140	6 700
Tchad	128 400	39 000	2 000	5 600	113	45 000
Total	534 800	95 362	19 743	8 970	734	137 685
% superficie totale		18%	0,40%	-	-	25%
% Surface agricole utile (SAU)			20%	-	-	

Sources : données 1994 - FAO et Club du Sahel

La principale caractéristique de l'agriculture sahélienne, est sa grande consommation d'espace (agriculture itinérante).

Les superficies cultivées étaient de 15,3 millions d'hectares en 1973, 17,6 millions en 1981, 19,7 millions en 1994. Malgré cette progression d'environ 210 000 ha/an, la surface moyenne cultivée par exploitant agricole reste pratiquement stable (0,55 ha).

Sur plus de 95,3 millions d'ha de surface agricole utile, seulement 20% sont exploités, par l'agriculture. Ce constat porte à croire que les problèmes de terres agricoles ne se posent pas. D'énormes potentialités en terres demeurent en effet inexploitées.

La plus grande partie des terres agricoles et pastorales, se trouvent dans la zone des pluviométries inférieures à 600 mm (84% du Sahel). Dans cette zone, outre les problèmes d'aridité et de sécheresse, les sols sont très fragiles, pauvres et extrêmement sensibles aux divers facteurs de dégradation (érosions). Les pratiques d'exploitation de ces terres favorisent de surcroît l'érosion des sols, entraînant la détérioration de leur potentiel productif (baisse de fertilité).

Dans la zone des pluviométries supérieures à 600 mm, où les conditions de pédogenèse sont beaucoup plus favorables, les sols sont relativement plus profonds, mieux structurés, plus stables. Cependant, du fait d'une pression démographique forte et des systèmes de production inadaptés, les terres sont surexploitées. Les jachères disparaissent et le renouvellement de la capacité productive des sols n'est plus assuré.

1.2.1 - 2 - Les terres forestières

Elles sont le plus souvent difficiles à dissocier des terres pastorales et de certaines jachères. Estimées à 39 millions d'ha en 1995, elles occupent seulement 7,7% de la superficie totale du Sahel. Elles sont constituées essentiellement de forêts classées, de forêts protégées de réserves de chasse et de faune.

Tableau 4: Couverture forestière 1995 en ha

en millier d'ha

Pays	Superficie	Surface forêts	% Superficie totale	Forêts naturelles (1000 ha)	Plantations (1000 ha)
Burkina	27 400	4 271	15,6	4 251	20
Cap Vert	400	47	11,7	7	40
Gambie	1 900	91	9,1	90	1
Guinée B.	3 600	2 309	82,1	2 308	1
Mali	124 000	11 585	9,5	11 571	14
Mauritanie	103 600	556	0,5	554	2
Niger	126 700	2 563	2	2 550	13
Sénégal	19 700	7 381	38,3	7 269	112
Tchad	128 400	11 025	8,8	11 021	4
Total Sahel	534 800	39 827	7,5	39 621	207

Source : FAO 1997

Du fait des défrichements agricoles très fréquents (agriculture itinérante), des feux de brousse dévastateurs et de l'extraction abusive du bois, la superficie forestière du Sahel diminue chaque année de 295 000 ha, autrement dit, elle recule annuellement à un taux de 0,7%. Entre 1990 et 1995 ces reculs ressortent au tableau 5 suivant:

Tableau 5: Variations de la couverture forestière entre 1990 et 1995

en millier d'ha

Pays	Total forêts 1990	Total forêts 1995	Variation	Variation annuelle	
				1000 ha	%
Burkina	4 431	4 271	-160	-32	-0,7
Cap Vert	16	47	+31	6	24
Gambie	95	91	-4	-1	-0,9
Guinée B.	2 361	2 309	-52	-10	-0,4
Mali	12 154	11 585	-569	-114	-0,1
Mauritanie	556	-	-	-	-
Niger	2 562	-	-	-	-
Sénégal	7 829	7 381	-248	-50	-0,7
Tchad	11 496	11 025	-471	-94	-0,8
Totaux	41 300	39 827	-1473	-295	-0,7

Source : FAO 1997

1.2.2 - LES EAUX

Les Sahel dispose d'énormes quantités d'eau :

- les eaux de surface constituées par les fleuves, rivières, lacs et mares et dont l'abondance est liées aux conditions pluviométriques et à l'état de l'environnement connaissent des fluctuations importantes depuis le début des années 1980.
- les eaux souterraines composées des ressources dites renouvelables (nappes rechargées par les eaux d'infiltration) et des ressources fossiles (non renouvelable), sont en des quantités très importantes (55 milliards de m³ au NIGER, 54 milliards de m³ au TCHAD, 18 milliards de m³ au SENEGAL ...).⁽²⁸⁾

Les eaux souterraines abondantes, sont très peu exploitées. Leur exploitation est le plus souvent compromise par des obstacles naturels et/ou économiques.

Malgré ces disponibilités en eaux, les superficies irriguées demeurent très faibles. Sur un potentiel irrigable de 8 970 000 ha, seulement 734 000 ha sont irrigués soit 8%.

(Tableau 3)

En outre, l'accès des populations à l'eau potable est encore limité. 55% des sahéliens ont en effet accès à l'eau potable. Ce taux est de 48% en milieu rural.

1.2.3 - LA VEGETATION

La végétation change du nord au sud en fonction de la pluviométrie. On peut distinguer quatre secteurs de végétation dont un faciès de transition, correspondant aux domaines naturels: sahélo-saharien (100 à 200 mm de pluie), sahélien (200 à 400 mm), sahélo-soudanien/soudano-sahélien (400 à 800 mm) et soudanien (800 à 1000 mm et plus). Quelques données caractéristiques de ces différents secteurs sont synthétisées au tableau 6 ci-dessous.

⁽²⁸⁾ Numéro de la référence bibliographique.

Tableau 6: Sols et végétation

Secteurs	Sols	Type	Végétation (dominantes)			Production matière sèche	Forêts m ³ /ha/an
			Variations édaphiques		Ligneuse		
Sahélio-sahélien (100-200mm)	minéraux bruts	steppe contractée	-zone d'épandage -nappes sableuses	steppe contractée -steppe contractée couvert < 2%	Acacia ehrenber- giana Acacia tortilis	Panicum turgidum Stipagrostis	400 kg/ha 20 J/an/UBT
Sahélien (200-400 mm)	brun brun rouge hydromorphe	steppe Xérophile	- dunes à relief - dunes arasées - glaci colluviaux - squelettique	steppe arbusitive " " " " couvert < 5%	A- Sénégal A- Tortilis Balanites aegyptiaca Commiphora a. Pterocarpus I.	Aristida mutabilis " sieberiana Schoenfeldia gracilis Aristida adscen-sionis Echinochloa stagnina	17 Jour/an/UBT (200 mm) à 57 J/an/UBT (vers 400 mm)
Faciès de transi- tion : - sahélio-souda- nien - soudano-sahé- lien (400-800 mm)	Savane arboree Savane bossee	- sableux - ensoleillé - glaci colluviaux - squelettique	Savane à combre- tacées savane panachée " " forêt claire couvert 5 à 30%	Butyrospermum paradoxum Parkia biglobosa Pterocarpus lucens	Pennisetum pedicellatum Diheteropogon hagerupii Andropogon gayanus	1000 à 1500 kg/ha 3t/ha /an	50 à 70 J/an/UBT 0,5 à 1
Soudanien 800 à 1200 et plus	savane bossee forêt claire	- terrains pénéplané - glaci colluviaux - terrasses alluviales	Anogeissus leio- campus Piliostigma thon- ningii Terminalia macro- ptera	Diheteropogon amplectens Pennisetum Subangustum Adropogon gayanus Hyparrhenia rufa Anadelphia a.	2 à 2,5 t/ha/an 95 à 120 J/an/UBT > 1	8 t/ha/an 380 J/an/UBT	

Les pâtrages sont des supports essentiels du développement dans les pays du Sahel, du fait de l'importance que revêt l'activité d'élevage pratiquée dans toutes les zones écologiques.

Quant aux forêts, elles fournissent le bois, principale source d'énergie des ménages. Elles offrent par ailleurs de nombreux produits entrant dans l'alimentation animale et humaine, dans la pharmacopée, l'artisanat et l'industrie. Certains produits forestiers comme la gomme arabique et le karité dont le Sahel était autrefois principal producteur mondial, offrent encore de très bonnes opportunités pour l'exportation.

Pour tous les services qu'elles rendent, les forêts subissent des pressions qui dépassent de loin leurs capacités de production et de régénération.

De façon générale, la conjonction des phénomènes climatiques et l'action de l'homme a des effets néfastes sur la végétation, tant au plan quantitatif (recul des forêts par exemple) que qualitatif (diminution de la diversité biologique par la disparition de certaines espèces).

1.2.4 - LA FAUNE ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La faune est encore riche et variée, malgré qu'elle ait payé un lourd tribut aux phénomènes conjugués de la sécheresse et de la désertification.

La destruction de leurs habitats (recul des terres forestières) et le braconnage notamment, ont contribué à décimer des milliers d'animaux. Certaines espèces ont même disparu ou sont en voie de l'être: Adax, oryx, grand koudou, girafe...

NOMBREUSES SONT LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION, CONFINÉES DANS DES ESPACES RÉDUITS, DANS LES AIRES PROTÉGÉES, OU RÉFUGIÉES DANS DES SITES DIFFICILEMENT ACCESSIBLES (MONTAGNES, DÉSERTS...). AINSI VIVENT LES DERNIERS REPRÉSENTANT DES: GIRAFES, ET BEAUCOUP D'AUTRES ESPÈCES DE GRANDS MAMMIFÈRES ET DE CARNIVORES.

La faune qui a tendance à se retirer petit à petit du paysage contribue pourtant dans l'alimentation et le développement touristique des pays du Sahel. Comparé à certains pays de l'Afrique de l'Est, le Sahel en tire très peu profit. La faune joue aussi un rôle scientifique et culturel. Elle participe à l'équilibre des écosystèmes dont les perturbations peuvent engendrer des préjudices à la société et des pertes économiques considérables.

Les ressources halieutiques sont par contre relativement abondantes. Certains pays sahéliens à façade maritime (le SENEGAL et la MAURITANIE notamment) possèdent par exemple les plus importantes populations de poissons dans la zone des pêches de l'Atlantique Centre Est (zone allant du détroit de Gibraltar à l'embouchure du fleuve Congo).

Ces ressources sont aussi importantes dans le Sahel intérieur, où les fleuves et les plans d'eaux (lacs, retenues, mares permanentes) couvrent environ 8 millions d'ha. Toutefois dans cette partie continentale, les sécheresses répétées et la détérioration de l'environnement ont eu un impact sévère sur les potentialités piscicoles.

II - LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE

2.1 - SITUATION SOCIO-POLITIQUE

Relativement calme et stable, la situation socio-politique des pays sahéliens est dominée par l'avancée du processus de démocratisation. Ce processus ouvre indéniablement des perspectives importantes en matière de développement en général et de promotion de la GRN/LCD particulièrement.

La démocratisation conforte en effet les approches et stratégies de GRN/LCD, en ce sens qu'elles favorise et accélère la prise en charge par les populations de la gestion de leur devenir, et donc leur participation accrue au processus de développement.

Base essentielle de toute transformation qualitative du milieu et des ressources naturelles, cette participation est d'autant plus forte et pérenne que le libre exercice du jeu démocratique est accompagné de réformes profondes aux plans social et économique. Concomitamment, un véritable mouvement de libération et de promotion des initiatives en milieu rural se développe, animé par une société civile en pleine mutation.

Les conditions de "la participation massive, libre et consciente des populations" à la lutte contre la désertification se créent et se précisent. Ainsi:

- longtemps proclamée, mais peu concrétisée sur le terrain, la décentralisation s'arrache petit à petit;
- le monologue des services d'Etat fait graduellement place à la consultation / concertation véritables et le "partenariat" s'instaure de mieux en mieux;
- le niveau des débats se rehausse, y compris sur la place publique et sous l'arbre à palabre;
- les paysans et les pasteurs sahéliens commencent à parler et sont mieux écoutés...

Cependant le chemin de la démocratie est long et jonché d'obstacles. Nées pour la plupart depuis seulement 1990, les démocraties sahéliennes rampent ou titubent encore ça et là... mais avancent quand même.

La situation socio-économique est aussi marquée par une forte croissance des échanges intrarégionaux. Toute fois, les tentatives de création de grands ensembles sous régionaux

(CEDEAO, CEAO) pour faciliter ces échanges sont sans grands succès jusqu'à présent. Les espoirs placés en ces organisations sont grands mais l'expérience a montré qu'elles n'ont jamais répondu aux attentes de leurs membres. Par exemple, on a enregistré aucun succès appréciable dans la libéralisation des échanges, c'est à dire dans la suppression des barrières tarifaires entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), élément essentiel à l'intégration économique qui est l'objectif principal poursuivi par cette organisation (9). Et pourtant, l'intégration sous régionale peut réduire les faiblesses des économies fragmentées des Etats et offre aussi de nouvelles dimensions pour accroître les efforts nationaux.

Le CILSS et les Etats doivent mettre à contribution leurs riches expériences en la matière pour relever les grands défis sahéliens du 21^o siècle.

2.2 - POPULATION SAHELIERNE

En 1960, les neuf pays membres du CILSS ne comptaient que 20,3 millions d'habitants. En 1997 les sahéliens sont 49,8 millions et, selon les estimations, cette population doublera avant 2025.⁽¹³⁾

Quelques indicateurs présentés dans le tableau 7 suivant permettent de fixer les idées sur la population du Sahel.

⁽¹³⁾ Numéro de référence bibliographique.

Tableau 7: Indicateurs de la Population des pays du Sahel

Pays	Population (million habitants)			Taux de croissance	Taux de mortalité	Taux de mortalité	Recours à la contraception	Espérance de vie	Alphabétisation adultes	Population urbaine	% population totale	
	1960	1993	2000	1993	brut 1993	% 1986-93	-	64,9	68,1/62	16	51	63
Cap Vert	0,2	0,4	0,4	1,9	2,8	36,4	8,5	-	64,9	68,1/62	16	51
Mauritanie	1	2,2	2,4	2,4	2,6	39,7	14,3	3	51,7	36,7/35	6	51
Sénégal	3,2	7,9	9,5	2,8	2,7	42,8	15,9	7	49,5	31,4/31	32	41
Guinée B.	0,5	1	1,2	2	2,1	42,8	21,2	-	43,7	52,8/30	14	21
Gambie	0,4	1	1,3	3,3	3,1	43,4	18,7	12	45,2	36,6/34	12	24
Tchad	3,1	6	7,3	2,1	2,8	43,9	17,9	-	47,7	46,0/27	7	21
Burkina F.	4,5	9,8	11,7	2,4	2,6	46,8	18,1	8	47,5	18/19	5	23
Mali	4,4	10,1	12,6	2,6	3,1	50,9	19	5	46,2	28,4/16	11	26
Niger	3	8,6	10,8	3,2	3,4	52,3	18,8	4	46,7	12,8/15	6	16
Total CILSS	20,3	47	57,2	2,5	2,8	44,3	16,9		49,2	36,7/ 29,8	12,1	30,4
											33,7	

Source : Rapport sur le développement humain - PNUD 1996

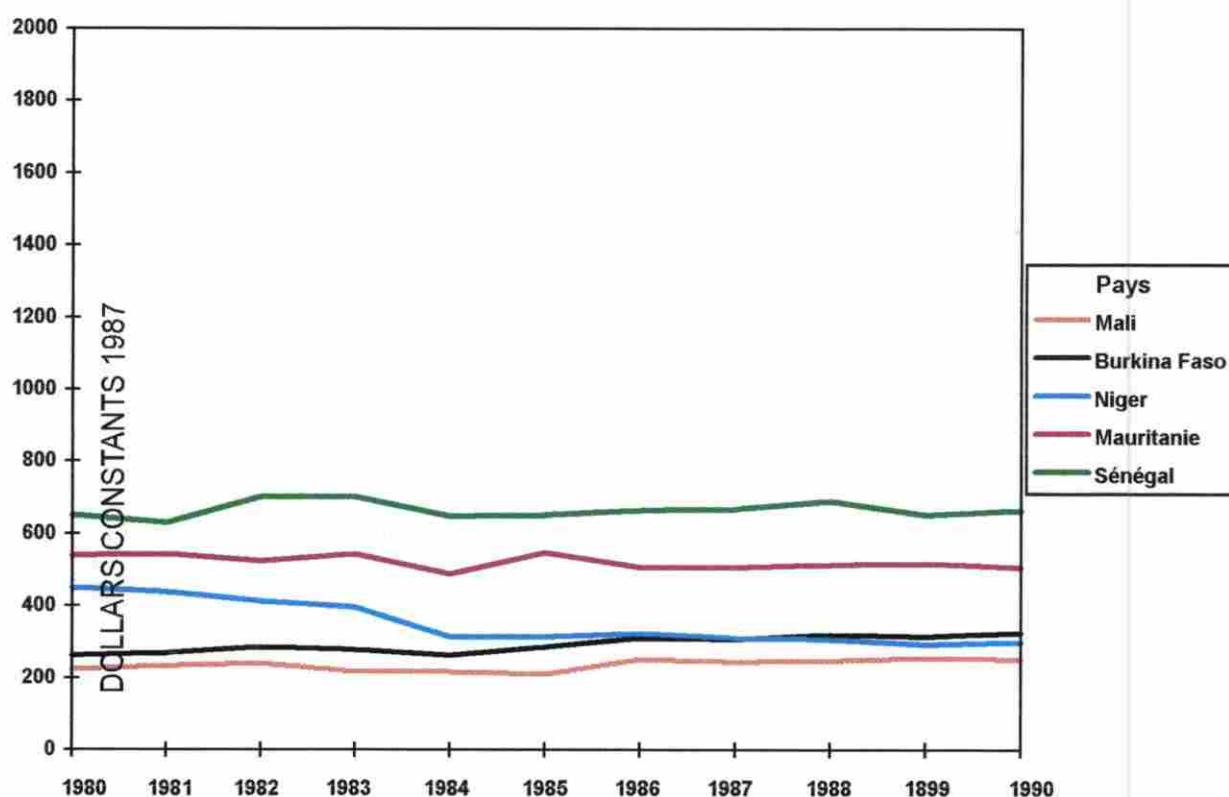
Les caractéristiques essentielles de la population sahélienne sont notamment: sa forte croissance (3%/an), sa jeunesse (55% de jeunes de moins de 15 ans), une urbanisation accélérée (6,1%), une proportion féminine de plus de 50%.

Quelques indicateurs de développement humain relevés dans le tableau ci-dessus soulignent par ailleurs: un taux moyen de scolarisation de 29,8%, un taux d'analphabétisme adulte de 64% et une espérance de vie de moins de 50 ans.

2.3 - SITUATION ECONOMIQUE

Depuis les années 1980/1990, la plupart des pays du Sahel sont sous ajustement structurel. Doublée d'une conjoncture internationale particulièrement difficile, cette situation a entraîné la stagnation, voire une réduction du PIB par habitant dans certains d'entre eux.

Graphique 1: Evolution du PIB par habitant de certains pays du CILSS.



Source : BAD/CEAO

2.3.1 - LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Selon d'autres sources, les indicateurs économiques et financiers des Etats du CILSS sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Indicateurs économiques et financiers des Etats du CILSS

Pays	PIB en 1993		Taux de croissance		Dette extérieure en milliards \$ 1994	Solde/balance de paiement milliards \$ 1994
	Global milliards \$	par habt \$	1993	1994		
Burkina F.	2,9	780	0,5	1,2	1,12	0,124
Cap Vert	0,34	1820	4,9	4,6	0,169	-0,07
Gambie	0,37	1190	2,3	4	0,419	0,07
Guinée B.	0,23	860	4,6	7,1	0,816	0,06
Mali	2,74	530	1,5	2,5	2,78	-0,95
Mauritanie	1,1	1610	1,8	8,9	2,3	0,05
Niger	2,13	790	1,4	4	1,6	-0,08
Sénégal	2,17	1710	-2,1	2,4	3,7	0,1
Tchad	0,89	690	-1,9	4,1	0,81	-0,76

Source : rapport sur le développement humain - PNUD 96 : (colonnes 2,3,4)
Jeune Afrique Economie n° 1843-1844 du 1er au 14 mai 1996 (colonnes 5,6,7)

2.3.2 - LES TENDANCES SECTORIELLES

La faible part de l'industrie dans la création de la valeur ajoutée caractérise les économies sahéliennes. Le secteur de l'industrie représente moins de 20% de cette valeur ajoutée.

Tableau 9: Part (%) des différents secteurs dans la valeur ajoutée aux coûts constants des facteurs (US\$ 1980) en 1990 et en 1980

Pays	Agriculture		Industrie		Services		Total
	1990	1980	1990	1980	1990	1980	
Burkina Faso	41.2	41.4	17.1	20.0	41.7	38.6	100
Mali	49.1	58.4	14.1	9.3	36.8	32.3	100
Mauritanie	31.8	30.4	31.2	26.0	37.0	43.6	100
Niger	52.4	42.6	19.3	22.7	28.3	34.7	100
Sénégal	18.6	18.8	25.9	24.5	55.5	56.7	100

Sources : Rapport sur le développement de l'Afrique, 1991, BAD.

Les évolutions sectorielles sont toutefois différentes d'un pays à un autre. Le développement relatif du sous- secteur agricole a permis de les classer en trois catégories : (57)

En ce qui concerne particulièrement le secteur agriculture la part de la valeur ajoutée est la suivante :

Tableau 10: Part de valeur ajoutée agricole

Part de la valeur ajoutée agricole en %	MRT	SEN	GMB	GNB	CPV	MAL	BKF	NIG	TCH	CILSS
Céréales niébé	15%	27%	31%	34%	20%	42%	51%	60%	28%	41%
arachide coton	0%	29%	40%	5%	0%	12%	12%	2%	15%	13%
autres cultures	3%	11%	6%	22%	36%	9%	9%	9%	24%	11%
élevage	81%	33%	23%	39%	44%	37%	28%	29%	33%	35%

Source Club du Sahel

- les pays dans lesquels la part du secteur agricole n'a pas significativement changé durant la période 1980/1990: Exemple BURKINA FASO, MAURITANIE et SENEGAL;
- les pays dans lesquels la part du secteur agricole a significativement augmenté: Exemple NIGER (cette augmentation s'est opérée au détriment du secteur industriel);
- seul le Mali aurait eu une décroissance significative du secteur agricole.

2.3.3 - LES PERFORMANCES ECONOMIQUES

Avec la dévaluation du CFA en janvier 1994, une relative reprise de la croissance économique a été constatée comme l'atteste les taux de croissance de l'année 1994 (tableau 8). En effet, cinq pays ont eu leurs balances de paiements excédentaires: GAMBIE, BURKINA FASO, GUINEE BISSAU, MAURITANIE et SENEGAL.

Le volume de la dette publique (tableau 8) demeure élevé au regard des performances économiques, surtout dans un contexte où l'aide publique qui représente une part importante des ressources au Sahel (20%), stagne, voire diminue depuis le début des années 1990.

(57) Numéro de référence bibliographique.

Tableau 11: L'aide publique au développement

en milliers \$ E.U.

Pays	Moyenne 1980-82	1989	1992	1995
Burkina Faso	265	450,3	447	443
Cap Vert	58	77,9	129	101
Gambie	69	120,4	71	131
Guinée B.	65	193,9	110	109
Mali	213	646,4	581	396
Mauritanie	203	266,7	206	206
Niger	224	270,8	377	245
Sénégal	304	624,2	689	608
Tchad	63	400	246	217
Total CILSS	1 464	3 050,6	2 856	2 456

Sources : OCDE, 1991 : marchés tropicaux n° 2675 Février 1997 (colonnes 4 et 5)

2.4 - CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET TENDANCES

Dominée par le secteur rural (agriculture, élevage, foresterie, pêche notamment), l'économie des pays du Sahel est fortement dépendante des ressources naturelles (terres, eaux, sols, ressources végétales et animales), des conditions du milieu et du climat.

2.4.1 - L'AGRICULTURE

L'agriculture au sens large représente selon les pays 40 à 60% du PIB. Elle constitue une part importante des revenus et participe à la croissance économique dans le pays du Sahel.

L'agriculture proprement dite est essentiellement composée de :

- les productions vivrières (mil, sorgho, maïs, fonio, riz) demeurent insuffisantes pour nourrir la population.
- les cultures d'exportation (coton, arachide, fruits et légumes et des produits de cueillette)

Bien qu'ayant été longtemps considérée par les politiques comme le moteur de la croissance, l'agriculture ne saurait l'être dans la mesure où elle reste de subsistance.

*2.4.1 - 1 - Les cultures céréalier*es

Les cultures sont principalement constituées de céréales: mil, sorgho, riz, maïs, blé. D'autres cultures assurent le complément alimentaire (pomme de terre, fonio, igname) et constituent des sources de revenus pour les populations.

L'évolution des productions céréalier*es* indiquées dans le tableau 11 suivant, montre une légère progression depuis la sécheresse 1884/1985.

Tableau 12: Evolution de la production céréalière de 1981 à 1995 (en milliers de tonnes)

Pays	Années	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Burkina F.	1270	1210	1100	1119	1587	1925	1676	2181	1352	1518	2233	2455	2477	ND	2099	
Cap Vert	3	4	3	3	2	12	21	17	10	11	3,5	8	7		2,6	
Gambie	99	109	68	89	116	102	92	94	96	90	108	111	96		72	
Guinée B.	126	132	133	165	180	200	231	177	144	167	164	179	169		122	
Mali	1146	1299	1458	1087	1337	1763	1637	2196	2155	1771	2231	2414	2100		1981	
Mauritanie	78	58	37	20	97	146	166	174	183	103	110	104	94		157	
Niger	1683	1704	1747	1075	1836	1825	1434	2384	1686	1483	2400	2474	2253		2059	
Sénégal	958	775	517	706	1264	890	1054	867	1067	1000	924	970	856		789	
Tchad	522	453	489	314	690	730	572	808	617	602	890	812	976		971	
Ensemble CILSS	5886	5744	5551	4577	7108	7593	6884	8818	7910	6745	9085	9527	9028	8255		

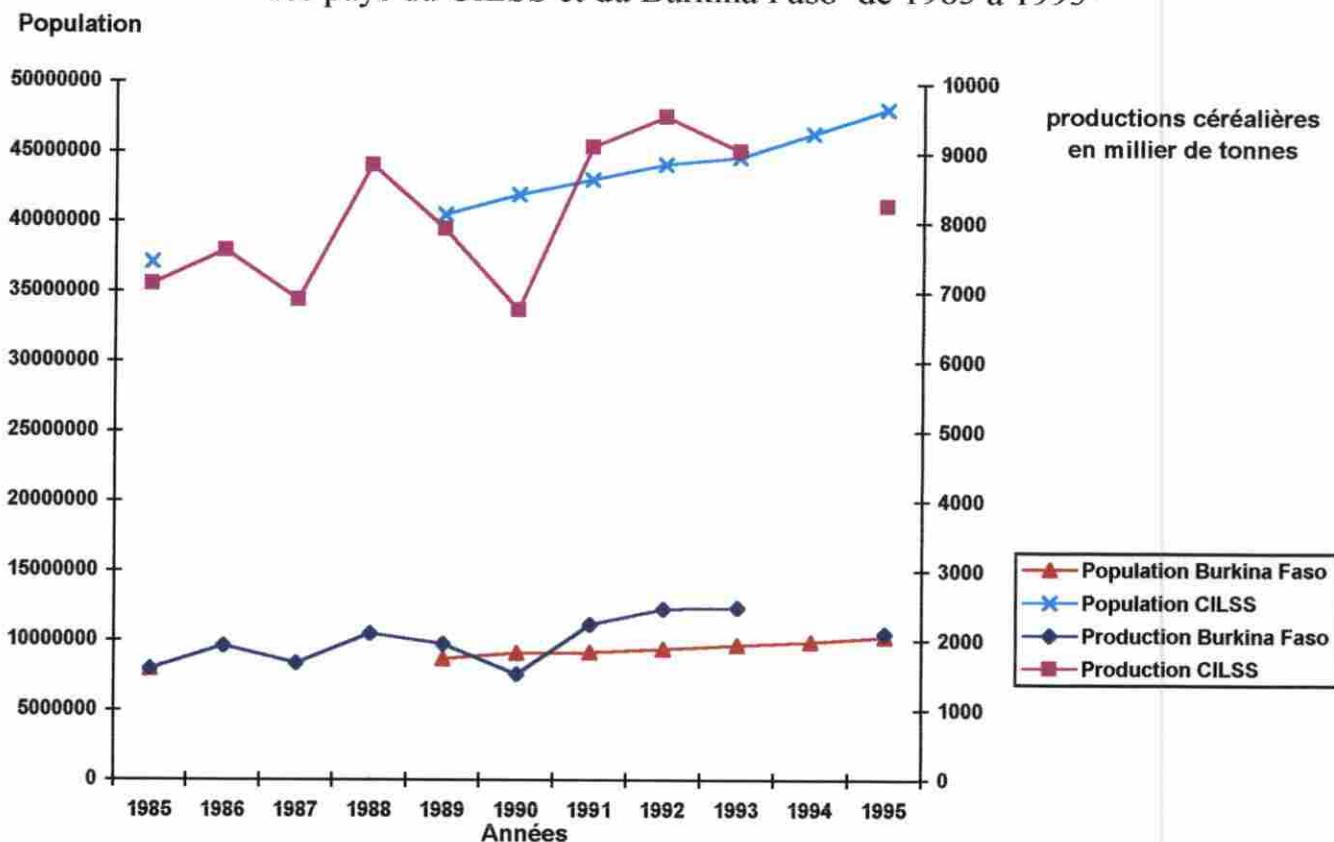
Années	73	74	75	76	77	78	79	80
Ensemble CILSS	3528	4846	4599	4853	4954	5768	5236	5106

Source : CILSS

Selon les estimations, la production céréalière du Sahel est de 9,4 millions de tonnes en 1996/1997. Cette production est cependant inférieure aux besoins globaux évalués à 10,08 millions de tonnes, dégageant de ce fait un déficit d'environ 330 000 tonnes.

Depuis la sécheresse 1972/1973, les productions céréalières ne suffisent pas à couvrir les besoins qui augmentent nécessairement avec l'accroissement des populations.

Graphique 2 : Evolution des productions céréalières et de la population des pays du CILSS et du Burkina Faso de 1985 à 1995*



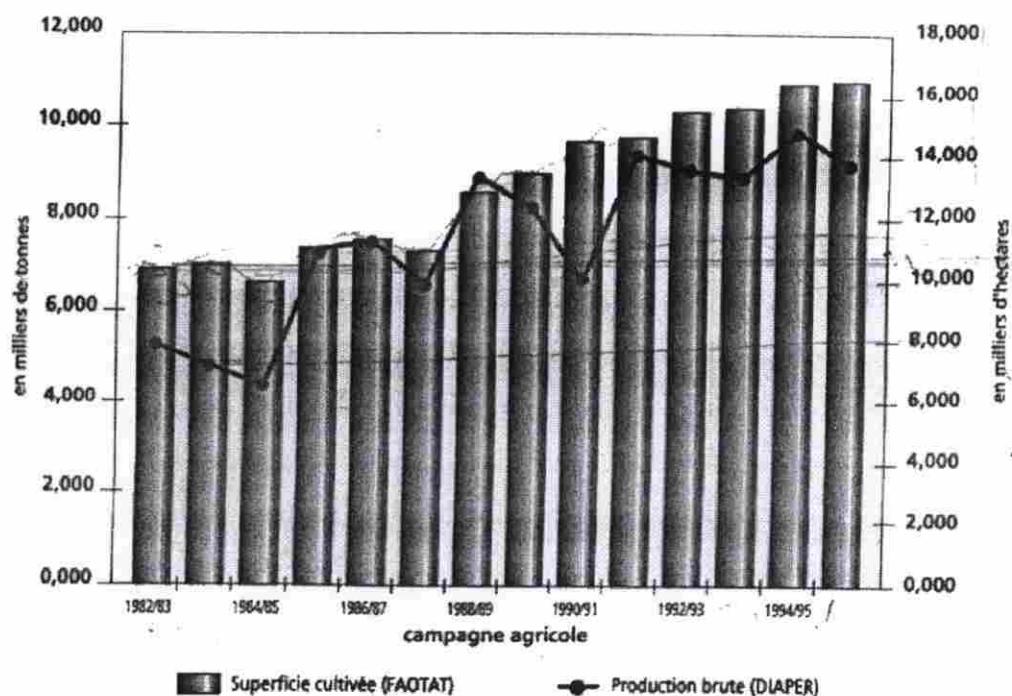
* Les données de la population pour les années 1986, 1987, 1988 et celles de la production céréalière pour l'année 1994 ne sont pas disponibles.

Source : DIAPER II CILSS

La production céréalière ne suit donc pas l'accroissement des populations. On estime qu'au meilleur des cas elle suit l'accroissement de la population rurale.

La relative augmentation des productions céréalières n'est ni le fait d'une augmentation de la productivité de l'activité agricole, ni celles des rendements qui sont restés stationnaires ou ont même diminué. Elle s'explique essentiellement par l'augmentation des surfaces cultivées.

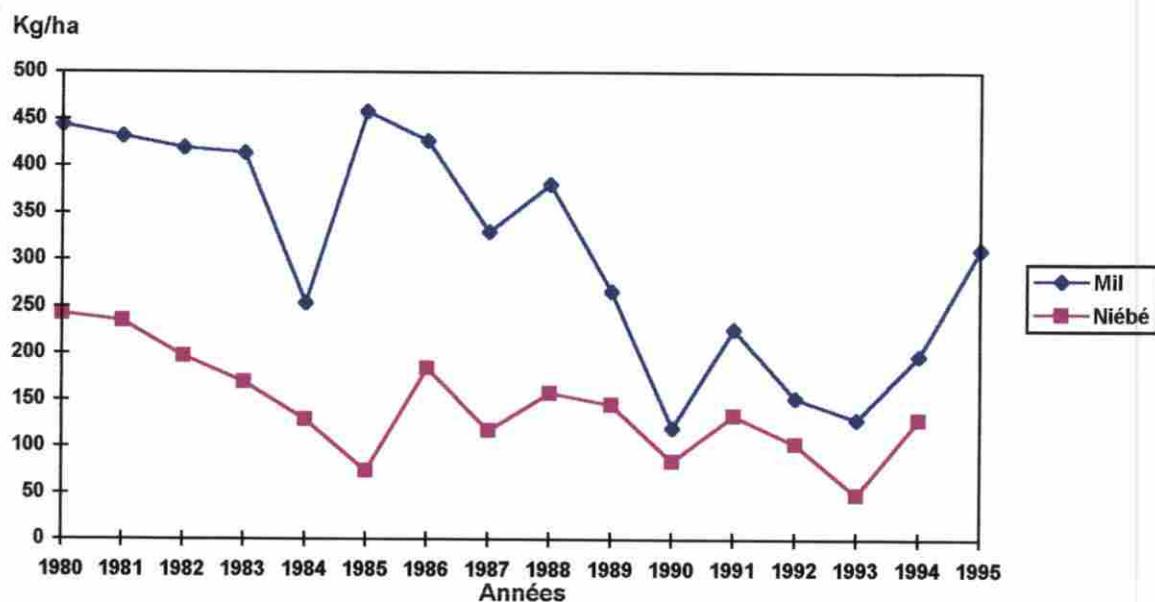
Diagramme 1: Evolution des superficies cultivées et de la production céréalière brute dans les pays du CILSS.



Source : Club du Sahel. Bulletin d'Information n° 16 Printemps 1997

Les rendements des cultures céréalières demeurent faibles, pratiquement stables depuis 1973, diminuant même pour certaines cultures comme le mil et le sorgho. Par exemple au NIGER, pour le mil 412 Kg/ha entre 1980 et 1984, 372 sur la période 1985/1989 et 189 sur la période 1990/1995.

Graphique 3: Evolution de rendements de mil, niébé au Niger



Source : Rapport Nation GRN, Niger

- Les importations

Les importations de céréales (riz, maïs, blé) s'imposent donc moyen permanent de rétablissement d'un équilibre des balances "production/besoins alimentaires" devenues structurellement déficitaires au plan sous-régional.

Tableau 13: Importations de céréales par pays du CILSS en milliers de tonnes.

Pays	1961-65	1981-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91
Burkina Faso.	10	71	146	141	178	119	125	109
Cap Vert	11	62	84	60	49	55	54	91
Gambie	10	45	145	72	98	80	95	72
Guinée B.	n.d.	38	50	52	50	45	45	47
Mali	10	211	193	75	109	87	36	37
Mauritanie	6	205	180	202	219	180	179	188
Niger	4	80	126	68	170	74	109	193
Sénégal	234	549	567	478	503	577	534	585
Tchad	4	53				55	63	75
Total CILSS	289	1314	1491	1148	1376	1272	1240	1397

Source : FAO, Projet Diagnostic permanent II et base de données IRAM. Les importations totales comprennent les importations commerciales et l'aide alimentaire

- L'aide alimentaire

L'aide alimentaire inconnue au début des années 1970 devient indispensable pour combler les déficits, rendant encore plus dépendantes les économies.

Tableau 14: Evolution de l'aide alimentaire au Sahel

en tonnes

Année	1970	1974	1984	1985	1986	1988	1989	1994
CILSS	100.000	750.000	870.000	1.000.000	340.000	322.000	263.700	160.000

Source CILSS

2.4.1 - 2 - *Les cultures d'exportation*

Dans l'ensemble de la région Ouest Africaine, la part des cultures d'exportation dans la valeur "ajoutée agricole" est passée par un maximum de 16% en 1980 pour décroître jusqu'à 10% en 1990. Au Sahel, la part de l'arachide et du coton (principales cultures d'exportation) dans cette valeur ajoutée représente 30%.

Le rapport entre les superficies cultivées en productions vivrières et celle de rente qui était de 56/44 % en 1973 a notablement varié en faveur des cultures vivrières. Le recul des superficies consacrées aux productions de rente a débuté vers 1975 et s'est accentué au fil

des années. Ainsi, pendant la période 1973- 1981, il y a eu davantage de transferts des surfaces cultivées en produits de rente vers les cultures vivrières. Ce phénomène connaît des changements depuis la dévaluation du FCFA. On assiste plutôt à regain des cultures de rente entraînant une augmentation des superficies cultivées.

2.4.2 - L'ELEVAGE

La part de l'élevage dans la valeur ajoutée agricole est de 35% pour l'ensemble des pays du Sahel (tableau 14).

Considéré comme le deuxième sous- secteur du développement rural après l'agriculture, l'élevage fait l'objet d'un relatif regain d'intérêt depuis la dévaluation du FCFA.

L'évolution des effectifs de bovins sahéliens montre que le cheptel n'a que très faiblement augmenté, passant de 19,8 millions de têtes en 1970 à 21,2 millions en 1995.

Tableau 15 et 16: Effectifs Cheptel Bovins en milliers de têtes

Pays	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Burkina	2986	3566	3637	3711	3785	3860	3937	4015	4096	4178	4261	4350
Cap Vert	8	10	12	13	18	19	19	16	18	18	18	19
Gambie	288	300	320	350	387	390	400	390	400	400	400	400
Guinée B.	318	325	333	350	370	400	410	425	450	475	475	475
Mali	4899	4944	4475	4589	4738	4826	4996	5198	5373	5380	5542	5542
Mauritanie	1100	1200	1200	1220	1260	1300	1350	1400	1200	1200	1100	1125
Niger	2114	1649	1429	1495	1563	1636	1711	1790	1909	1872	1910	1948
Sénégal	2200	2250	2484	2543	2465	2540	2622	2687	2700	2750	2800	2800
Tchad	3705	3794	3886	4002	4098	4197	4297	4400	4506	4517	4621	4539
Total Sahel	16331	17438	17776	18273	18684	19168	19742	20321	20652	20790	21127	21198

Effectifs petits ruminants (ovins et caprins)

Total Sahel	17684	18326	19988	20521	21544	21917	23104	24280	25185	24477	24677	24895
-------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

	Cheptel Bovins				Cheptel ovin				
	Années	1970	1973	1975	1982	1970	1973	1975	1982
Total Sahel	19860	17301	15865	18207	39271	32490	34199	44738	

Source : FAO

L'évolution du cheptel bovin a été très influencée par les sécheresses. On constate par exemple qu'il a fallu 20 ans depuis 1973, pour que les effectifs retrouvent leur niveau de 1970; tandis que la sécheresse de 1984/1985 a ramené l'effectif à son niveau d'il y a dix ans.



L'amélioration des conditions pluviométriques (à partir de 1985) a permis un accroissement régulier du cheptel bovin, lui faisant passer le cap des 20 millions de tête à partir de 1991.

Parallèlement, l'évolution des effectifs de petits ruminants montre, que le cheptel ovin et caprin (24,9 millions en 1995) n'a pas encore retrouvé son niveau de 1970 (39 millions de têtes) ni même celui de 1973 (32 millions).

La sécheresse de 1984 a eu plus d'effets sur les effectifs que celle de 1973 qui les a fait chuter de 17,7 millions de têtes. Depuis cette période d'ailleurs, la reprise ne s'est faite que très lentement et l'on assiste à une stagnation des effectifs des petits ruminants autour de 24-25 millions de têtes.

D'une manière générale, les sécheresses ont donc eu des effets évidents sur l'évolution des effectifs du cheptel.

Moins apparente sur les chiffres, mais extrêmement importante par contre, deux raisons profondes de la crise de l'élevage méritent d'être soulignées:

(i)- La détérioration des écosystèmes pastoraux et des ressources naturelles rendant très difficile sinon même impossible le retour à des charges animales comparables à celles des années 1960. A cet égard, l'exemple du NIGER paraît édifiant:

Tableau 17: Evolution des effectifs du cheptel de 1983-1993 du Niger

en millier de têtes

Année	Bovins	Ovin	Caprin	Camelier	Equin	Asin
1983	3524	3448	7478	315	503	283
1984	2114	2241	5010	225	327	142
1985	1649	2017	3757	332	256	99
1986	1429	2549	4114	500	367	74
1987	1495	2676	4315	344	382	76
1988	1563	2810	4517	337	399	78
1989	1635	2950	4738	343	413	86
1990	1711	3248	4970	350	431	83
1991	1790	2353	5214	356	449	85
1992	1872	3425	5470	363	466	88
1993	1909	3515	5622	369	476	89

Sources: Annuaire statistique du M.A.E (Niger)

(ii)- La désarticulation des anciens "schémas de production pastorale":

Les systèmes de conduite et de gestion des troupeaux caractérisés par un élevage de type sédentaire au Sud et transhumant au Nord sont en pleine mutation, sous les effets combinés des sécheresses, de la désertification et des changements socio-économiques qui sont en partie liées :

- l'agriculture en mal d'espace du fait de la dégradation des sols, exerce une pression sur les espaces pastoraux. Dans les zones concernées (sahélienne et sahélio-saharienne notamment), les "éleveurs stricts" s'adonnent de plus en plus à la petite agriculture de subsistance ou louent leur force de travail pour survivre...
- l'élevage descend de plus en plus vers le Sud, exerçant à son tour une pression sur l'agriculture et entraînant des conflits souvent violents.
- enfin le bétail change graduellement de main. Il glisse des mains des "éleveurs traditionnels" vers de nouveaux investisseurs privés installés généralement autour des centres urbains.

Les nouvelles dynamiques socio-économiques ont entraîné aussi le développement d'autres types d'élevage tels l'aviculture (20 millions de volaille au Mali et au Burkina Faso) et l'élevage de porcins (600.000 au Burkina Faso). On note un développement de ces élevages en milieu péri-urbain, où l'intensification prend l'ampleur. Les espèces concernées sont surtout la volaille (production d'oeuf et poulet de chair), les ovins et porcins.

Trois tendances semblent se dégager de l'analyse de cette dynamique.

Les mutations qui s'opèrent dans le milieu pastoral se traduisent aussi par un engagement plus marqué de l'élevage dans l'économie de marché. Pendant que la consommation sahélienne de viandes et autres produits animaux stagne ou baisse, et que les importations des produits animaux sont toujours faibles (0,7% au NIGER, 3,5 au SENEGAL), les exportations sahéliennes tendance à croître, notamment depuis la dévaluation.

Toutefois, les exportations des viandes vers les pays côtiers non sahéliens font l'objet d'une forte concurrence des viandes extra-africaines (sud américaines et européennes notamment).

La dévaluation du FCFA a eu pour effet une forte et rapide augmentation de des exportations (+ 40% pour le BURKINA, + 70% pour le Mali) en 1994. Mais cette tendance se serait ralentie. Certains observateurs évoquent même, déjà, un certain essoufflement.

2.4.3 - LA PECHE ET CHASSE

La part de la pêche dans le PIB agricole est établie à 13% pour l'ensemble des pays du Sahel.

Tableau 18: Part de la pêche dans le PIB "agricole"

Paramètres / pays	Mauritanie	Sénégal	Gambie	Guinée Bissau	Cap Vert	Mali	Burkina Faso	Niger	Tchad	CILSS
part de la pêche dans le PIB "agricole"	60%	26%	21%	4%	61%	5%	1%	1%	1%	13%

Source : Club du Sahel

La pêche est particulièrement représentative dans les cinq pays à façade maritime, 504 000 tonnes contre 657 560 tonnes soit 77% du total des prises sous-régionales.

Sur la base des rares données disponibles, l'évolution du sous-secteur des pêches peut être présentée de la manière suivante:

Tableau 19: Pêches

Pays	En tonnes					
	1973	1974	1975	1980	1981	1993
Burkina F.	5,00	5,00	500	6,50	7,50	7,50
Cap Vert	8,20	3,40	3,90	8,80	11,10	7,14
Gambie	10,20	10,80	10,70	18,50	12,00	20,50
Guinée B.	-	-	-	-	-	5,30
Mali	90,00	90,00	100,00	100,00	100,00	64,40
Mauritanie	42,40	34,10	34,10	34,10	34,10	93,00
Niger	16,20	15,00	9,10	1,50	1,40	2,17
Sénégal	287,20	327,70	340,40	250,10	206,70	378,00
Tchad	105,00	110,00	110,00	115,00	1150	80,00
Total	564,20	596,00	613,20	534,50	487,80	657,56

Source FAO, 1995

La pêche continentale demeure peu développée. En stagnation ou en régression au TCHAD et au NIGER en raison essentiellement de l'assèchement du Lac Tchad, elle connaît un développement significatif au MALI et au BURKINA FASO. Dans ces deux pays, la production de poisson a été favorisée par les barrages (Diamma, Manantali, Kompienga) et les retenues d'eau réalisées à des fins agricoles.

La pêche continentale est notamment compromise par la perturbation du régime des cours d'eau, la réduction du volume et même souvent la disparition de certains plans d'eau (exemple du lac Tchad au NIGER).

Quant au sous-secteur de la faune, il est très peu développé, au regard des opportunités qu'il offre au plan alimentaire et touristique. Son développement est toutefois conditionné par la préservation et la promotion des habitats (forêts et parcours pastoraux). Par exemple au Burkina Faso, la faune a rapporté pour la saison de chasse 1994 - 1995 environ 600 millions de FCFA

2.4.4 - LA FORESTERIE

Malgré leur faible productivité, les forêts du Sahel couvrent l'ensemble des besoins en énergie des ménages (bois et charbon de bois), fournissent des bois d'industrie et de sciage. Leurs productions, ainsi que des informations sur l'import/export des produits ligneux en 1995 ressortent dans le tableau 20 suivant.

La contribution des forêts dans l'économie des pays du Sahel apparaît rarement dans les statistiques officielles. Cela du fait d'un manque de données fiables, ou tout simplement parce qu'on y accorde souvent peu d'intérêt.

Tableau 20: Production, importations et exportations des Etats du CILSS

en milliers de m³

Type de produit	Production	Importations	Exportations	Consommation
Bois de feu et charbon	30290	0	0	30290
Bois d'industrie	2802	68	5	2865
Sciages	61	25	0	86
Panneaux	0	9	0	9
Total Sahel	33153	102	5	36394

Source : FAO 1997

L'essentiel de la production forestière (91%) est destiné à la consommation locale sous forme de bois-énergie et de bois de service.

Le Sahel exporte très peu de bois (5000 m³). Il en importe 102 000 m³.

2.4.5 - LES FORETS ET PROBLEMES DE L'ENERGIE DOMESTIQUE

Le bois est la source d'énergie la plus utilisée parce que la plus accessible à la majorité des ménages. Cette situation fait planer des menaces d'une crise écologique sans précédent au Sahel; car, au rythme actuel des déboisements, de celui auquel s'accroît la population et en l'absence de solutions viables, les forêts sahéliennes disparaîtront dans quelques décennies.

Tableau 21: Consommation de bois, charbon de bois, et des énergies traditionnelles.

Pays	Consommation de bois (1000 t)	Consommation de charbon (1000 t)	Consommation énergies traditionnelles (1000 tep)	% Energie Totale
Burkina F. (87)	3000	45	1010	87
Cap Vert (88)	55	-	18	30
Guinée B. (87)	220	24	115	79
Mali (89)	5000	50	1920	-
Mauritanie	370	60	250	-
Niger (89)	2000	-	640	84
Sénégal (89)	1500	160	990	62

Source ENDA Tiers monde

Sur la base des données disponibles, le tableau 21 ci-dessus fait apparaître que la part des énergies traditionnelles (bois et charbon de bois) dans la consommation totale d'énergies dans la majorité des pays du Sahel tourne autour de 80%.

Conscients de la grave menace que constituent l'exploitation abusive des forêts pour l'équilibre de l'environnement de manière générale, les pays sahéliens ont entrepris d'importants programmes de développement forestier, d'économie d'énergie, et de substitution.

Les plantations forestières sont d'un niveau très faible. Les chiffres les plus optimistes estiment les reboisements effectués entre 1980 et 1995 à 135 000 ha sur 2,1 millions reboisés en Afrique (2,5 %) soit 0,3 % des reboisements mondiaux au cours de la période.

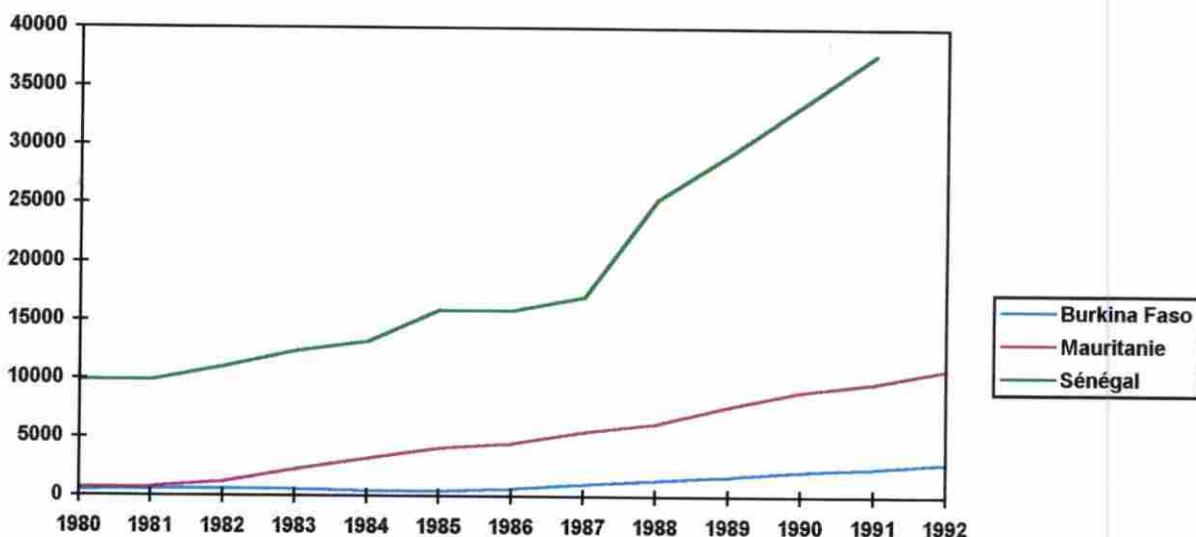
Face aux difficultés réelles encore très partiellement levées de la sylviculture au Sahel, un peu partout, l'accent a été mis vers l'économie du bois-énergie.

En 1987 par exemple, plus d'un million de foyers améliorés (tous modèles confondus) a été diffusé dans la sous-région, touchant près de 7 millions de sahéliens.

Cependant, l'impact de la baisse de consommation engendrée par l'utilisation des foyers améliorés sur la dégradation des ressources forestières compense à peine l'augmentation de la consommation de bois occasionnée par le croît démographique.

Le Sahel s'est aussi engagé dans la voie de la substitution par le gaz et le pétrole lampant (GPL) dont la consommation encore faible est représentée ici pour certains pays sahéliens.

Graphique 4: Consommation de gaz et le pétrole lampant (GPL)



Source «Energie en Afrique» Endo Tiers Monde et IEPE - 1995

La voie de la substitution dans laquelle se sont engagés les Etats pose cependant des problèmes. En effet, jusqu'à présent, aucun Etat Sahélien n'est de producteur de GPL. Tous ces produits sont importés et le coût de ces importations pourrait à terme influer négativement sur la balance des paiements des Etats. Il faut encore chercher des solutions plus abordables pour le Sahel.

2.5 - LES PRINCIPALES TENDANCES ET DE L'EVOLUTION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES AU SAHEL

De l'examen de l'état des ressources naturelles et leur utilisation on pourrait retenir que :

- * L'aridité doit être considérées comme un état permanent "avec lequel il faut vivre" et promouvoir un développement durable au Sahel.
- * Des potentialités en terres existent. Mais en l'absence d'une transformation de l'agriculture et d'un développement conséquent des recherches techniques et technologiques, l'activité agricole demeurera grande consommatrice d'espace et provoquera des destructions encore plus grandes du potentiel productif des terres et des autres ressources naturelles. Cette situation évoluerait en s'aggravant avec la croissance démographique doublée de l'analphabétisme.
- * Les potentialités en eaux sont grandes et sous exploitées. Leur exploitation pour irriguer les terres devrait constituer une alternative pour accroître la production agricole et amoindrir le nomadisme agricole.

* Sous l'effet conjugué du climat et de l'action humaine, les forêts continuent de se dégrader les parcours pastoraux s'amenuisent, tout le couvert, végétal disparaît découvrant le sol et l'exposant aux érosions éolienne et hydrique.

* Les ressources fauniques et halieutiques diminuent en quantité et en qualité (biodiversité) en raison des perturbations que connaissent les habitats (forêts et cours d'eau) du fait des sécheresses et de la désertification. Toutefois, si les populations étaient responsabilisées dans la gestion de ces ressources, elles pourraient en tirer davantage profit et constituer une garantie pour la gestion durable des potentialités restantes, par la diminution du braconnage et la limitation des feux de brousse.

* La population continue de croître de façon exponentielle tandis que les ressources naturelles s'amenuisent. La paupérisation croissante, le faible niveau de technologie, l'analphabétisme, constituent de grandes pesanteurs aux efforts de lutte contre la désertification et de développement.

Un besoin pressant de transformation et de relance de l'agriculture caractérisée donc par une prédominance de systèmes de production extensifs traditionnels, l'agriculture Sahélienne s'avère globalement incapable de constituer le levier tant espéré de la croissance économique.

Pour que l'agriculture soit un levier économique, il faut des alternatives, dont l'une d'entre elles serait la croissance de la production.

En effet, la seule satisfaction des besoins globaux en céréales de la sous-région en 1998 impliquerait la réalisation d'un rythme annuel de croissance de la production agricole de l'ordre de 6%.

Pour obtenir un tel rythme de croissance, il est nécessaire par exemple, que les rendements à l'hectare s'améliorent considérablement, aussi bien en sec qu'en irrigué et atteignent 835 kg pour le mil-sorgho, près de 1297, 4 kg pour le maïs et 2383 kg pour le riz paddy...⁽⁸⁾

Or, le développement des productions agricoles se heurte à plusieurs obstacles, parmi lesquels : les sécheresses, la dégradation des terres et la chute des rendements qui lui est en grande partie consécutive, l'insuffisance des résultats de recherches agronomiques, l'inadéquation des politiques de prix (peu rémunérateurs à la production), et plus généralement, la faiblesse des investissements consacrés au secteur rural.

⁽⁸⁾ Numéro de référence bibliographique.

Les causes du processus de dégradation des terres sont multiples. Elles sont notamment dues à l'érosion des sols et à la baisse de leur fertilité, occasionnées principalement par des pratiques d'exploitation inappropriées de l'espace rural.

Les efforts de recherche ont été insuffisants et prioritairement axés sur les cultures de rente, cela pratiquement jusqu'en 1980. Depuis cette date, il semble que les engagements financiers pour la recherche agricole très faibles au demeurant, aient été distribués équitablement entre les cultures de rente et celles vivrières.

Toutefois au cours de la période 1980 - 1984, 1,5% seulement de l'aide publique au développement (96,92 millions USD) ont été consacrés à la recherche agricole dans les pays du Sahel.

A propos des investissements dans le sous- secteur, il convient de noter pour fixer les idées que, sur 15 milliards USD d'aide au développement accordée aux pays membres du CILSS entre 1975 et 1987, la part consacrée aux productions agricoles a été de 4% (1,5% pour la gestion des ressources naturelles).

Face à un faible investissement dans la GRN, à une population en perpétuelle croissance, analphabète quelles politiques de stratégies et de programmes ont été appliqués en matière de GRN/LCD ?

III - LES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES DE GRN/ LCD AU SAHEL

Après la sécheresse de 1972/73 les pays sahéliens ont pris conscience des graves conséquences de la dégradation du milieu naturel sur leurs économies et ses effets néfastes sur les conditions de vie des populations.

C'est ainsi qu'il décidèrent en septembre 1973 la création du CILSS. Dans un premier temps, les efforts ont été orientés sur la mobilisation de l'aide d'urgence (1973 - 1976) afin de surmonter les conséquences de la sécheresse. Très vite, il s'est avéré impérieux de développer des politiques communes et d'entreprendre des projets et programmes de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Le compendium de ou la stratégie de lutte contre la désertification et de développement (1976 - 1982)

Il est considéré par la volonté des Etats membres du CILSS, de s'attaquer à la crise due à la sécheresse et à la désertification à la racine.

Les objectifs et les axes de la stratégie de LCD et de développement sont résumés dans le tableau 22 ci-dessous

Tableau 22: Stratégie de lutte contre la sécheresse et le développement

Grands Objectifs	Actions à entreprendre par objectif
1 Rendre à l'homme son rôle moteur de développement	<ul style="list-style-type: none">* la promotion de l'ensemble des producteurs par une transformation de l'ensemble du système rural* la révision de la conception de développement* la responsabilisation parfaite des hommes* la formation et l'information des groupes sociaux et des partenaires* l'amélioration de cadre de vie* l'amélioration des instruments de connaissance de la dynamique des populations* la réforme de l'éducation de base
2 Rétablir l'économie sur des bases saines	<ul style="list-style-type: none">* l'élargissement de la base productive de l'économie* la création d'un environnement socio-économique favorable aux producteurs* le soutien à l'agriculture pluviale, irriguée, l'élevage et la pêche* la réalisation de la sécurité alimentaire* l'articulation des activités rurales avec les activités industrielles et de services* l'utilisation des ressources avec plus de rigueur et la révision du rôle de l'Etat pour un "mieux Etat"* l'accroissement des flux des capitaux extérieurs et la réorientation de l'aide
3 Aménager l'espace et réaliser un nouvel équilibre socio-écologique en vue d'un développement durable	<ul style="list-style-type: none">* Participation active et volontaire des populations* l'approche globale et intégrée* la gestion des terroirs, l'aménagement du territoire et la planification* le renforcement de l'appui institutionnel et des services* l'amélioration de la recherche et de la formation (y compris celle du monde rural)* la coordination et le renforcement des aides (engagement à long terme)

Source CILSS

Ainsi dans le cadre du compendium, 612 projets et programmes dit de première génération ont été élaborés et mis en oeuvre entre 1976 et 1982, permettant de mobiliser environ 2,5 milliards de USD soit 750 milliards de FCFA.

Seulement les projets et programmes du compendium étaient sectoriels, sans complémentarité évidente, conçus et réalisés sans la participation des populations... et les résultats obtenus étaient bien loin des attentes.

Un séminaire organisé par le CILSS à Nouakchott a confirmé ce constat et proposé une stratégie révisée. Ce projet adopté par les Etats, donnera naissance à la Stratégie Régionale de Nouakchott.

3.1 - STRATEGIE REGIONALE DE NOUAKCHOTT (SRN)

3.1.1 - LA PRESENTATION DE LA STRATEGIE ET DE SON EVOLUTION

La stratégie Régionale de Nouakchott repose sur le triptyque Homme - Economie - Ecologie bâti autour de l'objectif, central de l'Aménagement de l'Espace et de la réalisation d'un équilibre soci-écologique en vue d'un développement durable de la sous région (19). Elle se fonde sur six axes fondamentaux :

- 1 - Participation des populations : engagement volontaire et organisé;
- 2 - Approche globale et intégrée;
- 3 - Gestion des terroirs, aménagement du territoire et planification;
- 4 - Renforcement de l'appui institutionnel et des services
- 5 - Amélioration de la recherche et de la formation;
- 6 - Coordination et renforcement de l'aide;

La SRN a constitué une référence importante pour les Etats dans le réajustement de leurs stratégies nationales et l'élaboration de leurs plans de lutte contre la désertification d'une part, et un outil de réorientation des options de politique chez les partenaires au développement du Sahel.

La SRN novatrice dans sa conception a déclenché des réflexions nourries à l'échelle régionale, réflexions qui ont abouti à son enrichissement et à son approfondissement (Ségou), et tirera profit des résultats des réunions de Mindelo sur la sécurité alimentaire (1986) et de Ndjamena (1988) sur la population.

Les principaux approfondissements et enrichissements de la SRN ont été apportés lors du séminaire de Ségou en 1989, dont les principaux résultats sont synthétisés dans les 8 grandes orientations de Ségou ci-dessous :

- 1) la réhabilitation écologique : reconstituer un capital dégradé
- 2) la gestion des terroirs : générer avec les collectivités locales
- 3) la décentralisation : accroître l'efficacité
- 4) le foncier : sécuriser les investissements dans les terroirs
- 5) le crédit et l'épargne locaux : accroître l'investissement local
- 6) les femmes : valoriser leur participation
- 7) l'information et la formation : échanger des expériences
- 8) la population et le développement : maîtriser son avenir

Tableau 23 : Les orientations de la politique céréalière dans les pays du Sahel : Colloque de Mindelo 1986

politique céréalière dans les pays du Sahel : Colloque de Mindelo 1986
<ul style="list-style-type: none">* Accroître la productivité* dans un espace régional protégé* Avec des règles du jeu plus claires en matière de commercialisation* Transformer les céréales* Pour consommer sahéliens* En matière de sécurité alimentaire : 2 lignes<ul style="list-style-type: none">- stocks locaux- système d'alerte précoce* Rôle de l'Etat bien défini* Pour une aide internationale cohérenteLes espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest* Accroître les productions et les productivités agricoles* Diversifier tous azimuts* Développer les échanges* Modifier l'interface entre l'Afrique et les marchés mondiaux* Aides : donner l'exemple de la coopération régionale

Tableau 24: Programme d'action concernant les populations N'DJAMENA 1988.

Programme d'action concernant les populations N'DJAMENA 1988
* Améliorer les conditions de vie des populations sahéliennes
* Etablir une adéquation entre taux de croissance démographique, économique et développement social
* Réduire la mortalité et la morbidité
* Permettre l'espacement des naissances par la mise à disposition de l'information
* Assurer une distribution spatiale équilibrée de la population
* Promouvoir la capacité des femmes à exercer leurs droits en vue de leur pleine participation au développement
* Promouvoir et assurer le bien être des enfants et de la jeunesse
* Améliorer la connaissance de la démographie sahélienne et renforcer la capacité des institutions sahéliennes à collecter, analyser, utiliser et diffuser les données démographiques
* Assurer la diffusion des informations sur les questions de population pour mieux sensibiliser les populations et les dirigeants sahéliens
* Renforcer la capacité des institutions sahéliennes à planifier, exécuter et évaluer les programmes de population
* Les Etats doivent développer un cadre législatif et juridique en conformité avec les objectifs de leur politique de la population

Tableau 25 : Deux grandes orientations de Ségou, le foncier et la décentralisation ont fait l'objet d'études approfondies ayant abouti à la Conférence régionale tenue à Praia (Cap Vert) du 20 au 25 Juin 1994. Idées d'action des grands thèmes.

Thèmes	Idées d'action
1 - Volet Législation	<ul style="list-style-type: none"> - soutien aux actions de réforme législative des Etats - contribution à la promotion d'une approche pour la définition des grands principes cadres - soutien aux recherches sur les pratiques locales pour alimenter la formulation - appui aux recherches effectuées dans le cadre de l'INSAH - soutien à la mise en œuvre, l'élaboration et l'évaluation des programmes des pays - mener des enquêtes et recherches sur les différends, conflits et aider à la mise en œuvre de solutions pertinentes - apporter appui et conseils aux acteurs pour prévenir les conflits et proposer des solutions - conduire des actions de communication répondant aux besoins locaux - sistématiser les résultats obtenus en vue d'éclairer les politiques sahéliennes en matière législative, institutionnelle dans la gestion décentralisée des ressources
2 - Volet Observation du foncier	<ul style="list-style-type: none"> - suivri et soutien des comités nationaux de décentralisation - échange d'information et d'expérience entre catégories sociales à différents niveaux de décentralisation - appui à la formation des élus locaux, associations et institutions de la société civile, administration et services locaux
3 - Volet décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> - échanges entre acteurs - capitalisation des connaissances dans le domaine de la gestion du territoire - information, éducation - communication - restitution des résultats de la conférence - diffusion des textes législatifs et réglementaires - appui au centre de documentation - promotion de la formation et de la recherche dans le domaine foncier et la décentralisation dans les universités sahéliennes
4 - Volet capitalisation et échange d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> - prix Praia
5 - Volet "Etude prospective sur le Sahel"	<ul style="list-style-type: none"> - études analytiques sur divers porteurs comme "l'avenir du pastoralisme", "la privatisation des terres et son impact", "croissance démographique et productivité agricole" etc. - études spécifiques par pays et par région - études globales sur le Sahel en l'an 2050 dégageant les tendances

Source : CILSS

Enfin la réunion de Praia en 1994 a permis d'approfondir les réflexions et de préciser la SRN notamment concernant le foncier et la décentralisation.

3.1.2 - LA TRADUCTION DE LA STRATEGIE AU PLAN NATIONAL ET SOUS-REGIONAL

3.1.2 - 1 - Au plan national

Avec le soutien du club du Sahel et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, le CILSS a entrepris en collaboration avec les Etats, la mise en oeuvre de la stratégie à travers :

- l'élaboration des plans nationaux de Lutte contre la désertification (PNLCD);
- l'organisation de tables rondes de bailleurs de fonds sur les plans nationaux;
- la formulation de projets et programmes nationaux.

3.1.2 - 2 - Au plan sous- régional

Parallèlement aux actions menées au niveau national, le CILSS a initié plusieurs programmes régionaux. Ces programmes qui viennent en complément aux projets nationaux ont permis de prendre en compte la dimension transnationale de la désertification.

En effet, outre les programmes spécifiques dans les domaines de la sécurité alimentaire (renforcement des capacités de gestion des organismes céréaliers, les échanges, l'élaboration d'outils statistiques), de la sécurité énergétique (foyers améliorés, programme gaz, solaire), les deux institutions spécialisées de CILSS à savoir l'Institut du Sahel (INSAH) et Agrhyemet ont mis l'accent sur la recherche et la formation .

Sur le plan de la formation et du renforcement des capacités, la priorité a été donnée à la formation de base (étudiants), continue (cadres), sur le tas (agents du monde rural), et à la documentation.

La formation de la jeunesse sur l'environnement notamment s'est matérialisée à travers le programme Formation - Information à l'Environnement (PFIE).

3.1.3 - LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE NOUAKCHOTT: ACQUIS ET CONTRAINTES

3.1.3 - I - les acquis

* Tous les pays membres ont élaboré leur PNLC. Ce qui a eu pour effets positifs :

- . une meilleure compréhension de la problématique de la désertification /Gestion des Ressources Naturelles à travers l'exercice national de formulation;
- . la base d'une prise de conscience nationale sur la nécessité d'une planification de la GRN/LCD;
- . le déclenchement d'un processus de réflexions continues sur GRN/LCD;
- . L'élargissement de la base conceptuelle des cadres techniques nationaux;
- . de favoriser la conception et la mise en oeuvre de cadres institutionnels plus appropriés de gestion des politiques de l'environnement.

* Une dynamique nouvelle de gestion globale des ressources naturelles a été engagée au Sahel à travers le développement de programmes de Gestion des Terroirs/GRN.

Ces programmes traduisent en termes concrets et pertinents les orientations de la SRN et accumulent des résultats probants dans les domaines suivants:

- aménagement du terroir / Gestion des terroirs
- formation et organisation des populations
- renforcement des capacités des services techniques
- économie d'énergie
- développement local

* Au plan sous-régional, outre les programmes sus-évoqués, un "Programme majeur de Gestion des Ressources Naturelles" est en cours de réalisation, comprenant:

- le Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS);
- le Projet Régional de promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS);

- le Projet d'Appui aux Stratégies et Politiques (PASP);
- le Projet Régional d'information et de sensibilisation multimédia sur l'environnement (PRISME).
- un programme majeur de sécurité alimentaire complète et renforce celui sur la GRN

3.1.3 - 2 - Les contraintes et faiblesses

Au niveau national:

- non fonctionnalité des comités nationaux de coordination des PNLCD;
- juxtaposition de plusieurs plans et programmes manque de cohérence et de hiérarchisation des priorités.
- non intégration des PNLCD aux Plan de Développement Economique et Social
- financement des actions de LCD assuré presque exclusivement par l'extérieur avec des difficultés de mise en cohérence des options, priorités et procédures des donateurs.

Au niveau sous-régional:

- la dépendance du CILSS vis à vis de l'aide extérieure entraînant parfois un dirigeisme des donateurs vers leurs propres préoccupations;
- l'insuffisance de synergie entre les programmes régionaux d'une part et les programmes nationaux homologues d'autre part;
- la faiblesse des mécanismes de suivi évaluation de la SRN.

Malgré ces insuffisances, la stratégie régionale de lutte contre la désertification s'est concrétisée par une convergence progressives des approches et points de vue entre les Etats d'une part, entre les Etats, le CILSS, le Club du Sahel les agences de coopération et les ONG d'autre part. Elle a beaucoup inspiré la préparation de convention de lutte contre la désertification

3.2 - INITIATIVES INTERNATIONALES

Depuis la conférence des Nations Unies en 1977 et l'élaboration de son programme d'action pour combattre la désertification, plusieurs initiatives se sont succédées au Sahel.

Parmi les plus importantes, on peut citer :

- La Stratégie Mondiale de Conservation

La stratégie de conservation des ressources vivantes au service du développement durable (1980) est une initiative de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Word Wildlife Fund (W.W.F.), l'Unesco et la FAO.

- Le Plan d'Action Forestier Tropical

Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) (1985) a été l'initié par la FAO, la Banque Mondiale, le World Ressources Institut et du PNUD. Cette initiative poursuit l'objectif essentiel d'aménager et de gérer de manière soutenue les ressources naturelles à travers (1) une utilisation rationnelle des terres, (2) le développement des industries forestières, (3) la satisfaction des besoins en bois de feu et d'énergie, (4) la conservation des écosystèmes forestiers et (5) le renforcement des institutions forestières.

- Les PANE: (Plan d'Action National pour l'Environnement)

Initié par la Banque Mondiale (1988), son objectif principal est la définition d'un cadre cohérent et opérationnel dans lequel il devient possible d'engager des actions conduisant à l'équilibre socio-écologique.

L'analyse comparée de la SRN et des plans nationaux élaborés en vue de sa traduction d'une part et des stratégies/ Plans internationaux d'autre part, fait ressortir des superpositions et des chevauchements, et , à quelques différences près, les mêmes éventails de programmes. Les efforts d'harmonisation n'ont pas eu le succès escompté. L'initiative des Nations Unies pour la Conférence sur l'environnement et le Développement a offert l'opportunité de mise en ordre des différentes initiatives.

IV - LA GRN/LCD: ESPOIRS ET OPPORTUNITES

L'engagement et la "volonté d'agir" des sahéliens d'une part et la disponibilité des partenaires de coopération d'aider le Sahel à inverser les tendances à la détérioration de l'environnement et des ressources naturelles d'autre part sont des raisons d'espérer. La démocratisation et la détermination de plus en plus évidente des populations sahéliennes à prendre à bras le corps leur devenir et d'améliorer leurs conditions de vie constituent "tout l'espoir".

Les acquis accumulés jour après jour sur le terrain et depuis quelques années, le regain d'intérêt pour la cause de l'environnement au plan international, que consacre la conférence de Rio, renforcent l'optimisme obligé des sahéliens.

4.1 - AGENDA 21

Le sommet de la Terre organisé à Rio au Brésil en 1992, a été sanctionné par un important rapport: l'Agenda 21, qui recense les problèmes et les défis environnementaux mondiaux prioritaires du siècle prochain.

Cet agenda constitue un cadre d'intervention pouvant permettre d'infléchir les tendances néfastes de l'évolution environnementale actuelle et d'envisager de nouvelles stratégies en matière de développement et d'environnement. C'est le fruit d'un véritable consensus qui "concilie" toutes les initiatives stratégiques sus-évoquées, élaborées aussi bien par les Etats du CILSS, que par les Organisations Internationales.

Trois conventions internationales de grande portée en tirent leur substance:

- (i) la convention sur la diversité biologique, (ii) celle sur les changements climatiques et
- (iii) la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CCD).

Cette dernière convention constitue indéniablement une opportunité offerte pour les pays membres du CILSS dans leur combat contre la désertification.

4.2 - CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

4.2.1 - LA PRESENTATION

Dans sa conception, la CCD intègre toutes les initiatives développées notamment par le CILSS/Club du Sahel et d'autres agences, sur la Lutte Contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles.

Son objectif central est de promouvoir:

- la mise en oeuvre de mesures efficaces à tous les niveaux pour lutter contre les effets de la sécheresse et de la désertification, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat;
- une approche intégrée compatible avec les principes définis par l'Agenda 21;
- l'instauration d'un développement durable dans les pays partie touchés.

Ses principes sont:

- . la participation des populations à tous stades et à tous les niveaux dans le contexte d'un partenariat fécond;
- . la création d'un environnement porteur à tous les échelons pour faciliter l'action.
- . le partenariat et la coordination

Ses mécanismes de financement en cours de précision sont:

- . la création de fonds nationaux de lutte contre la désertification;
- . les divers mécanismes des systèmes des Nations Unies;
- . un mécanisme mondial en discussion.

Ses programmes d'actions (national, sous-régional et régional) seront caractérisés par:

- . leur flexibilité (pour la revue et les ajustements);
- . l'utilisation d'une approche ascendante, itérative et décentralisée;
- . la participation de tous les acteurs à leurs élaboration et mise en oeuvre.

4.2.2 - L'ETAT DE MISE EN OEUVRE

Trois ans après la signature de la convention à Paris en juin 1994, l'Etat d'avancement du processus vient d'être dressé lors de la conférence panafricaine tenue à Ouagadougou du 18 au 21 MARS 1997.

4.2.2 - 1 - Au niveau national

- tous les Etats du Sahel ont ratifié la convention, démontrant ainsi leur volonté réaffirmée de la voir entrer rapidement en vigueur.
- ils ont immédiatement entrepris l'élaboration de leurs Programmes d'Action Nationaux (PAN) sous l'égide d'Organes Nationaux de Coordination (ONC) et sur la base d'une méthodologie consensuelle définie en Août 1996 à BANJUL.
- des campagnes de sensibilisation sont menées pour informer et éduquer le public et mobiliser les différents acteurs de la GRN/LCD.
- des fora nationaux pour jeter les bases des PAN sont en préparation ou se sont déjà tenus.
- une coopération s'amorce, beaucoup plus active, entre les gouvernements, la société civile et les ONG's.

4.2.2 - 2 - Au niveau sous-régional

Le CILSS en collaboration avec le club du Sahel a pris plusieurs initiatives pour appuyer les Etats dans: (i) la sensibilisation sur le contenu et la portée de la convention; (ii) l'harmonisation des vues sur la méthodologie d'élaboration des PAN, les différents concept de la CCD; (iii) le démarrage du processus PAN et la définition des indicateurs de suivi dudit processus.

Le CILSS a par ailleurs jeté les bases de l'élaboration du programme d'actions sous-régional (PASR) en concertation avec la CEDEAO, lors des rencontres de DAKAR et de LOME entre les Organismes Inter Gouvernementaux (OIG), les ONG et les Etats. Ainsi, les grandes lignes du PASR sont déjà esquissées et feront l'objet de validation par une prochaine réunion de tous les acteurs.

Parallèlement au PASR, le CILSS a entamé depuis 1995, la mise en oeuvre du Plan Triennal, que la convention vient fort opportunément renforcer, notamment dans son volet Gestion des Ressources Naturelles.

Mais des difficultés subsistent.

Aux niveaux national et sous- régional, des contraintes et faiblesses sont relevées :

- * cumul par les ONC des fonctions de maître d'ouvrage et de maître d'oeuvre du processus d'élaboration des PAN,
- * prise en compte encore insuffisante des indicateurs de suivi du processus par les ONC.
- * insuffisance de ressources financières pour accomplir les diverses tâches envisagées.
- * Insuffisance d'intégration des principes de la CCD dans les politiques de développement économique et social et les programmes en cours sur le terrain.
- * engagement encore hésitant des partenaires au développement...
- * la difficile conciliation entre les efforts nationaux et les programmes sous-régionaux.

4.2.2 - 3 - Les mesures immédiates à prendre pour faire avancer la mise en oeuvre

Aux gouvernements :

- d'accorder la priorité à la mise en oeuvre de la convention, en allouant des fonds à certaines activité clés sur leurs budgets nationaux;
- de servir de véhicule à la mise en place de mécanismes de coordination visant au renforcement de la coopération et du partenariat;
- adopter des mesures en vue de la création de fonds nationaux pour la lutte contre la désertification et ou d'autres mécanismes similaires.
- de considérer la concertation comme un cadre de référence pour les négociations bilatérales et multilatérales concernant les programmes de développement rural (agriculture, GRN, forêts ...) et de lutte contre la pauvreté dans les zones arides et semi-arides des pays.

Aux ONC :

- de définir des stratégies claires de sensibilisation de tous les acteurs, pour leur permettre de jouer chacun le rôle qui est le sien dans la mise en oeuvre de la convention.
- de garantir la participation de tous les acteurs tout au long du processus.

Aux partenaires de développement :

- de faire montre de leur engagement définitif à l'application de la convention, en accordant des ressources financières nécessaires, et en acceptant la canalisation des flux financiers de promouvoir le transfert et l'acquisition de technologies adaptées vers les objectifs et les priorités définies par les Etats eux-mêmes.
- favoriser la concertation entre partenaires bilatéraux, multilatéraux et autres, afin de créer des échanges permettant la conclusion d'accords de partenariat.

V - LES DEFIS DE LA GRN/LCD

Les grands défis de la GRN/LCD peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- sécurité alimentaire en dépit de l'aridité et des sécheresses récurrentes
- sécurité énergétique
- adéquation de la croissance démographique avec la croissance économique et meilleures redistribution des revenus, création d'emplois alternatifs.
- intégration des PNLC ou PAN aux plans de développement économique et social

Les détails des défis et les propositions d'orientations sont consignés dans le tableau ci-après.

LES SOUS DÉFIS DE LA GRN/LCD PROPOSITION ET ORIENTATIONS

Le Sahel est indéniablement engagé dans un processus porteur en matière de lutte contre la désertification par une gestion rationnelle de ses ressources naturelles.

Malgré tous les efforts jusqu'ici fournis et les acquis capitalisés, neuf sous défis restent à relever.

Grands défis	Orientations et axes de réflexion	Acteurs
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> * Mieux connaître le milieu et les ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre l'accent sur la collecte et la capitalisation des données et information sur les ressources naturelles au Sahel * Mettre l'accent sur la formation et le perfectionnement des compétences techniques
* Mieux vivre avec l'aridité et la sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre l'accent sur la recherche (variétés résistantes par exemple), la maîtrise de l'eau de surface notamment, la diversification des activités rurales, la promotion des pratiques GRN de valorisation des eaux du sol * Promouvoir le développement des capacités des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Institutions de recherches des Etats, AGRHYMET, INSAH, Populations nationales de recherche, CILSS, Etats.
* Transformer l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'intensification de l'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> · amélioration des systèmes de production · développement de la recherche · vulgarisation de pratiques GRN · développer l'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Service techniques nationaux, Institutions nationales de recherche, CILSS, Etats.
* Mieux connaître et promouvoir la dynamique pastorale du Sahel nouvelle	<ul style="list-style-type: none"> * Approfondir les connaissances sur l'évolution du pastoralisme au Sahel * Mettre l'accent sur la "gestion pastorale" (intégration, aménagement des terroirs pastoraux etc. dans le cadre de la GT/GRN) 	<ul style="list-style-type: none"> Services techniques nationaux, grands projets et programme en cours, Institutions de recherche

Grands défis	Orientations et axes de réflexion	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> * Trouver des solutions au problème d'énergie domestique * Tirer meilleur parti de la pêche et de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> * Développer les connaissances et les techniques dans le domaine forestier à la filière bois-énergie * Poursuite et intensification des recherches d'alternatives fiables et accessibles à la filière bois-énergie * Promouvoir la connaissance de la faune et des ressources halieutiques sahariennes * Responsabiliser les populations dans la gestion des aires protégées * Étudier les possibilités d'une relance/développement de la pêche continentale 	Services Institutions nationaux, CILSS, Gouvernements, Populations.
Stratégie <ul style="list-style-type: none"> * Consolider l'approche globale LCD/GRN 	<ul style="list-style-type: none"> * Prise en charge de la Stratégie de Nouakchott par les plans nationaux de développement économique et social * Poursuivre les efforts d'amélioration et de consolidation des cadres institutionnels LCD/GRN * Prise en compte des PAN dans les plans nationaux de développement économique et social. 	Etats (ministères partenaires techniques), CILSS
* Développer et multiplier les acquis GT/GRN	<ul style="list-style-type: none"> * Poursuite et soutien aux expériences en cours * Promotion d'échanges d'information et d'expériences * Amélioration des techniques et produit * Extension de la GT/GRN 	Etats, Partenaires, CILSS et Institutions de recherche, ONG
* Promouvoir et soutenir l'élan de participation des populations à la GRN/LCD	<ul style="list-style-type: none"> * Poursuite de la décentralisation * Avancer dans le sens de la décentralisation * Avancer dans le domaine du foncier * Avancer dans le domaine du crédit rural 	Etats, CILSS, Partenaires, ONG, OCB

VII - RECOMMANDATIONS

Le Sahel - 84% de sa superficie située dans les zones arides et semi-arides (100 à 600 mm de pluie).

18% de surface utile agricole.

7,7% de savane boisée et une pluviométrie faible et capricieuse, accuse des conditions naturelles défavorables de développement. Ces différents phénomènes naturels conjugués ont un impact direct sur la productivité des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Au plan économique, le secteur primaire représente 40 - 60% du PIB et occupe 60 - 88% de la population active. L'activité productive souffre de sa forte dépendance par rapport à des facteurs exogènes (enclavement, pluviométrie etc.) et une faible diversification de la production. Bref, une économie très vulnérable.

Au plan politique, l'agriculture, depuis les indépendances est considérée comme le moteur de l'économie. Les différentes politiques élaborées en la matière ont toutes échouées, et on continue sur cette même voie. Et la population augmente à un rythme de 3% - avec une particularité d'être constituée de 55% de jeunes de moins de 15% et une proportion féminine de 50%. Le taux d'analphabétisme avoisine les 64%.

Les bonnes résolutions de N'djaména n'ont pas donné de résultats tout comme les autres politiques économiques. Le cadre de vie se dégrade.

Dans un tel contexte que faut-il faire ?

1 - L'objectif de la sécurité alimentaire ne peut être avec les politiques agricoles actuelles. Si l'on doit poursuivre toujours cet objectif, il faut qu'un ensemble de conditions préalables soient remplies.

La première condition est la formation et l’alphabétisation des producteurs.

La deuxième condition est la promotion du transfert et l’acquisition de technologies adaptées.

2 - Les Etats sahéliens devraient se tourner vers les secteurs secondaires et tertiaires.

En effet, il ressort des statistiques économiques que la contribution de ces 2 secteurs est capitale (plus de 60% dans la valeur ajoutée).

Avec l’épuisement des ressources naturelles, l’urbanisation et l’ouverture du Sahel au marché mondial, nul doute qu’il faille plus de génie aux sahéliens, et ce n’est pas ce qui leur manque. Par exemple, avec le développement de grands centres urbains, se sont développés parallèlement un nouveau type d’élevage (aviculture, élevage de porcs, embouche etc.) et d’agriculture (maraîcherculture). Les Etats doivent encourager ces initiatives en mettant en place des politiques conséquentes et en se dessaisissant de certaines de leurs prérogatives (décentralisation, législation appropriée).

3 - L’inadéquation entre les potentialités naturelles et la croissance de la population pose un grave problème pour le développement futur du Sahel. Il est par conséquent impérieux que des solutions approfondies soient trouvées dans les délais courts pour arrêter la croissance démographique élevée.

4 - Les Etats doivent exploiter au mieux toutes les ressources naturelles existantes. La faune et les ressources halieutiques à la différence des terres et des eaux restent encore à un niveau d’exploitation très bas, excepté au Sénégal. Les politiques (céréalières) menées jusqu’ici présentaient ces ressources comme marginales, et pourtant, des exemples foisonnent en Afrique où ces ressources sont les principales pourvoyeuses de revenus monétaires. Il serait indiqué qu’une politique sous-régionale d’exploitation de ces ressources soit élaborée et mise en application.

5 - Des découvertes importantes de ressources minières ont été faites au Sahel. Leur exploitation suscite beaucoup d'enthousiasme et de convoitise au niveau international. Les Etats devraient tirer leçons des expériences vécues dans d'autres pays afin d'éviter de dégrader l'environnement déjà fragile mais aussi et surtout que les revenus qui en sortiront ne soient pas pour une minorité au détriment de la majorité.

6 - Les faibles économies des Etats sahéliens, la paupérisation des populations devraient inciter les gouvernants sahéliens à un peu plus de justice afin que chacun bénéficie du fruit de son travail. Pour cela, il est indispensable qu'il y ait une promotion de la bonne gouvernance. Elle doit s'orienter en priorité vers le développement institutionnel et l'approfondissement de la participation populaire et des institutions de la société civile.

7 - La Convention Internationale de Lutte contre la Désertification doit être considérée comme un cadre de référence pour les négociations bilatérales et multilatérales concernant les programmes de développement rural (agriculture, GRN etc.) et de lutte contre la pauvreté dans les zones arides et semi-arides des pays.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La présente étude a permis de faire l'analyse de la pertinence des objectifs et orientations définies il y a de ces 23 ans à Nouakchott. Elle nous a démontré que la mise en oeuvre se fait 20 ans après la définition des objectifs, avec notamment le développement dans les Etats des programmes novateurs de gestion des terroirs.

Pendant ce temps, les terres et sols cultivés se sont étendus des espaces se sont dégradés et ont même souvent été abandonnés. Les forêts ont reculé, la mobilisation des eaux de surface et souterraine reste très faible. En définitive, les bases écologiques du Sahel se dégradent. Les efforts entrepris n'ont pas réussi encore à inverser la tendance.

Cependant, une réelle dynamique d'organisation paysanne favorisée par le désengagement des Etats de certaines fonctions ouvre de nouvelles perspectives en matière de GRN/LCD. Cette dynamique a une base encore fragile car les organisations ont aussi beaucoup de difficultés à affirmer leur autonomie. Le contexte socio-politique sahélien est favorable à la consolidation de cette base avec la marche des Etats vers la démocratisation, la décentralisation et la bonne gouvernance.

La question des ressources naturelles étant au cœur des grands défis sahéliens du 21^e siècle, les Sahéliens et les Sahéliennes devront tout mettre en oeuvre pour faire correspondre les potentialités du milieu avec les exigences des performances économiques et sociales d'une part et d'autre part avec la croissance démographique. Toutefois, comme dit un proverbe sahélien, avec une seule main, il est difficile de ramasser de la farine. Une autre main devrait venir en aide à la main sahélienne pour ramasser toute la farine. Il s'agit des partenaires de coopération.

L'évaluation de la stratégie de Nouakchott a montré par ailleurs que bien que les Etats aient reçu les appuis nécessaires pour élaborer les plans nationaux, ils n'ont pu les mettre en oeuvre, faute de financement des projets et programmes. La deuxième main, celle des partenaires n'a donc pas aidé à ramasser la farine jusqu'au bout. Et pourtant Nouakchott avait préconisé un engagement des donateurs sur le moyen et long terme. La durée est nécessaire pour atteindre des résultats mesurables significatifs en terme de développement.

La CCD offre à cet égard des opportunités, un nouveau départ de la coopération en matière de LCD/GRN.

Dans un tel contexte, le CILSS en tant qu'organisme spécialisé du Sahel, devra avec ses partenaires, assurer un appui régulier afin que la mise en oeuvre de la dite Convention conforte véritablement les acquis de Nouakchott, pour une gestion durable des ressources, base de développement économique du Sahel.

ANNEXES

TERMES DE REFERENCE

I. Contexte et justification

Depuis la création du CILSS, en Septembre 1973, plusieurs stratégies et politiques en gestion des ressources naturelles et lutte contre la désertification ont été élaborées et proposées aux Etats membres. Elles ont été amendées, approuvées et mises en oeuvre. On peut citer entre autre :

- Qu'en 1985, le Conseil des Ministres du CILSS, a amendé et adopté à Nouakchott la stratégie régionale de lutte contre la désertification dans le Sahel (Stratégie de Nouakchott) élaborée en 1984.
- Qu'en 1989, les orientations de Ségou ont enrichi cette stratégie, en lui offrant un contenu plus opérationnel et concret.

Pour tenir compte des impacts de l'application de ces stratégies et politiques dans le Sahel, le CILSS veut à partir de leur mise en oeuvre effective, présenter à la réunion du Conseil des Chefs d'Etat à Banjul, un document de base pour inspirer les débats du Sahel 21 sur les défis de la Gestion des ressources naturelles/Lutte Contre la Désertification/ au 21ème siècle.

C'est dans ce contexte que se situe cette étude.

II . Objectifs de l'étude et tâches des consultants

1) Objectifs

La présente étude vise à analyser :

- Comment les stratégies élaborées par le CILSS ont trouvé une application au niveau national. Comment certains aspects des stratégies ont été vécus
- Les résultats atteints par rapport aux réalités, faire ressortir les contraintes et les atouts.

2) Méthodologie

La consultation se fera sur la base de l'exploitation de la documentation existante sur les programmes et projets nationaux en vue de l'analyse des politiques.

3) Tâches des consultants¹

Les consultants devront :

- faire le point sur l'évolution de la situation des ressources naturelles au Sahel et en particulier leur dégradation continue (sols, eau, forêts, populations etc..)
- analyser les résultats des politiques de gestion des ressources naturelles au niveau sous-régional et national ;
- mettre en évidence les atouts et les contraintes de la mise en oeuvre des politiques et stratégies de LCD/GRN ;
- faire ressortir les perspectives en matière de GRN pour le Sahel au 21^e siècle (Opportunité de l'Agenda 21, la Convention International de Lutte Contre la Désertification etc.)
- proposer des recommandations pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et stratégies cohérentes pour relever les défis qui se posent aux sahéliens en matière de gestion des ressources naturelles et dans le cadre de Sahel 21.

III . Délai et rapport

- Un expert sahélien spécialiste en GRN sera commis pour assurer la coordination de l'étude.
- Il sera secondé par un expert, spécialisé aussi en GRN.
- Le produit final sera contenu dans un rapport à déposer au plus tard le 25 mars 1997.

¹ Les consultants seront assistés dans leur démarche et la rédaction du rapport par un comité technique composé de Mrs Bana Idé Conseiller en GRN, du Secrétaire Exécutif du CILSS, Mounkaïla Goumandakoye de l'UNSO et Werner Petuelli de la Mission Allemande pour le CILSS

BIBLIOGRAPHIE

1. COOPERATION 21, Coopération 1964-1994 avec le Sahel: Optimisme et désillusions. Sept 1996/ R.M Rochette
2. Bilan du développement économique des pays du CILSS et perspectives 1973-1983, Institut du Sahel et CEA
3. Conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel: Rapport de synthèse, CILSS Sept 1994
4. Conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel: Actes de la conférence, PRAIA, Cap Vert, Sept 1994
5. Développement des cultures irriguées dans le Sahel, Contrainte des politique des irrigations et stratégie paysanne: Rapport de synthèse, CILSS 1991
6. Etat des réflexions sur la transformation de l'Agriculture dans le Sahel, OCDE, Sept 1996
7. Contribution du CILSS au processus d'élaboration et de négociation de la convention internationale sur la désertification, Déc. 1993
8. Le Sahel face au future, OCDE/CILSS, 1988
9. Plan Directeur de Coordination des Programmes de LCD, CEDAO/PNUD/CEA/PNUE, mars 1993
11. Stratégie pour augmenter la productivité de l'agricole de subsistance dans les zones tropicales semi- arides de l'Afrique de l'OUEST, W. Stoop, C. M. Pattanayakk, W. R . Root, mai 1982
12. Réflexions sur SAHEL 21 et PAN, Werner Petuelli et Sylvestre B. Ouédraogo, fev 1997
13. Rapports WALTPS/ PRORES, 1994
14. Rapport final de la rencontre de Ségou sur la gestion des terroirs sahéliens, OCDE/ CILSS/Club du Sahel, 1989
15. Actes du Colloque de Mindelo (Cap Vert) , 1-6/ 12/ 1986
16. Actes de la deuxième conférence sur les politiques de population au Sahel (Dakar 17- 31 juillet 1992), CERPOD/INSAH/CILSS
17. Approche des politiques des Etats Sahéliens en matière de développement rural intégré et de lutte contre la désertification, CILSS/ A KANE et S. B; Ouédraogo, Janv. 1989
18. Situation en ce qui concerne la désertification et la mise en oeuvre du plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification, PNUE, fév. 1992
19. Contribution à l'évaluation de l'application de la stratégie régionale de lutte contre la désertification au Sahel, CILSS/CLUB/ M. Goumandakoye, Papa N. Sall, Oumar Ba, déc. 1993

20. Les stratégies Sahéliennes de lutte contre la sécheresse et de développement , CILSS; Juin 1992
21. Analyse des stratégies et des plans de lutte contre la désertification /GRN dans les pays membres du CILSS, CILSS, oct. 1991
22. Réflexion sur l'expérience passées des stratégies nationales environnementales , OSS/ CIND, IPED, janv. 1995
23. Rapport Mondial sur le Développement humain 1996, PNUD
24. Quel avenir pour l'élevage au Sahel?, Dr Seydou SIDIBE, CILSS/TMG/USAID, Oct. 1996
25. Le moniteur de l'aide alimentaire, PAM mondiale Avril 1996
26. Annual Report 1996, World Bank
27. Assessment of desertification and drought in soudano-sahelian region 1985-1991, UNSO,1992
28. Annuaire Statistique 1991 des Etat membres du CILSS, CILSS/DIAPER
29. La recherche Agricole dan les pays membres du CILSS, OCDE/CILSS, Sept 1986
30. Rapport du Séminaire de Banjul sur le développement des cultures irriguées dans le Sahel, 18- 21 juin 1991.
Evaluation des disponibilités en bois de feu dans le Sahel, TEOBALDO Filesi, mars 1985
31. L'Elevage dans les pays Sahéliens, J. COULOMB, H. SERRES, G. TACHER, 1981
32. Eléments de stratégie du développement de l'élevage dans les pays sahéliens, CILSS/Club sept 1980
33. Situation alimentaire prévisionnelle des pays du CILSS , DIAPER, nov 1996
34. Performances du Secteur Agricole et redistribution de la population en Afrique de l'OUEST, J.M. COUR, Sept 1994
35. State of World's forests, FAO, 1995
36. African development indicators 1996, the World Bank
37. Gestion des ressources naturelles pour le développement au Sahel, SEE/CILSS, mai 1993
38. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées au Mali, Août 1996
39. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées en Mauritanie, Sept. 1996
40. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées G. Bissau, Août 1996
41. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées au Niger, Août 1996

42. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées au Cap Vert, Août 1996
43. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées Burkina Faso, Août 1996
44. Préparation d'un programme d'action sous régional de lutte contre la désertification: Action prioritaires identifiées Sénégal, Août 1996
45. Etude sur la valorisation de la participation des femmes dans les action de LCD, CILSS, Déc. 1996
46. The global Coalition for Africa, 1994 annual report
47. Acte du symposium international sur l'intégration et l'évaluation des action de lutte contre la désertification/ GRN, CILSS, Niamey 14-18 oct 1991
48. State of the world's forests, FAO 1997
49. Les jeunes en danger. CERPOD/INSAH, Août 1996
50. The challenges of rapid population growth. CERPOD/INSAH
51. Aridity zones and drylands populations. UNSO 1997
52. Les systèmes de production du Burkina Faso. PRORES/CILSS, 1996
53. Rapport de synthèse des systèmes de production des pays membres du CILSS. Rochette/CILSS, 1997.
54. Bulletin d'information N° 16, printamps 1997, Club du Sahel
55. RPTES, Conférence des experts et bailleurs de fonds, Maastricht, Pays-Bas, 15-17 mai 1995, Banque Mondiale
56. RPTES, Examen des politiques, stratégies et programmes du secteur des énergies traditionnelles. Etudes des perspectives et éléments de politiques: Niger. Banque Mondiale, fév. 1995
57. L'énergie en Afrique. ENDA Tiers Monde et IEPE, 1995
58. Jeune Afrique Economie, N° 1843-1844 du 1er au 14 mai 1996

